Commission internationale de juristes

Elections législatives de Guinée
11 juin 1995

Rapport général

26 Chemin de Joinville - 1216 Cointrin
Genève - Suisse

Août 1995

box 39/9

Table des matières

Introduction 1

I Le cadre juridique 2

1. Présentation de la Guinée 2
2. Les dispositions légales 3
3. Le mode de scrutin 3
4. Les organes réglementaires 4
   - A. La Commission nationale électorale (CNE) 4
   - B. Le Conseil national de la communication (CNC) 4
   - C. Le Ministère de l'intérieur et de la sécurité (MIS) 5

II Les constatations des observateurs de la CIJ 5

1. Les compte-rendus des observateurs 5
   - A. Région administrative de Kindia 5
   - B. Région administrative de Boké 6
   - C. Région administrative de Mamou 6
   - D. Région administrative de Labé 7
   - E. Région administrative de Faranah 7
   - F. Région administrative de Kankan 8
   - G. Région administrative de N'Zérékoré 8
   - H. Ville de Conakry 9
2. Le bilan des observateurs de la CIJ 9
   - A. Ouverture du scrutin 9
   - B. Le déroulement du scrutin 10
     - a) L'organisation matérielle du scrutin 10
     - b) Des observateurs indépendants du scrutin 10
     - c) Des forces de l'ordre 10
     - d) Du matériel électoral 10
     - e) L'opération de vote 11
   - C. Appréciation des opérations du scrutin 11
     - a) Les personnels des bureaux de vote 11
     - b) De la vérification des pièces d'état civil et des cartes d'électeurs 12
   - D. Le dépouillement 12

III Les recommandations 15

Annexes

CN 1149

Introduction

Les élections législatives du 11 juin 1995 marquent une étape très importante dans le processus de démocratisation de la Guinée. Le pluralisme démocratique suppose la conquête pacifique du pouvoir par des élections. Il doit laisser apparaître la reconnaissance des différences et le droit à la différence.

Le pluralisme ou démocratie libérale a longtemps été considérée comme un luxe que seuls les pays nantis pouvaient se payer, et un frein au développement de certains pays du Tiers-Monde. En effet, plusieurs auteurs et politiciens ont déjà soutenu que la démocratie est fonction du niveau de développement. Mais une prise en considération de la dynamique des systèmes politiques, surtout africains, permet de soutenir aisément que ces idées ne résistent pas vraiment à l'analyse.

Au contraire, il appert que le pluralisme politique peut contribuer d'une façon significative au développement à plusieurs niveaux. Il peut même constituer dans certains pays la condition du développement et de l'unité nationale, en libérant les énergies et en réduisant dans une certaine mesure les tensions sociales qui peuvent menacer la survie d'un système politique déterminé.

L'état actuel de la théorie constitutionnelle moderne permet d'avancer qu'il existe des techniques susceptibles de garantir le fonctionnement et l'évolution de la démocratie libérale dans les pays en voie de développement. Il en est ainsi de la création des partis politiques, de leur fonctionnement et du système électoral.

Le pluralisme politique reste donc un élément nécessaire à la démocratie, dont un des rôles est de garantir l'alternance au pouvoir par le biais du vote.

La démocratie peut se mesurer par le degré de participation de la population aux affaires de l'Etat. Les élections devraient constituer un moyen privilégié pour traduire le jeu politique et le processus démocratique. En effet, le vote libre, juste et équitable est la manifestation de la démocratie. Il permet à la population de choisir ses représentants.

La Guinée à l'aube des années 1990, entre donc dans une nouvelle ère marquée par le multipartisme, le processus de démocratisation des institutions, de la vie politique dans son ensemble et des premières élections libres.

Le présent document porte essentiellement sur le compte rendu des élections législatives du 11 juin 1995, qui étaient aussi une première pour la Guinée, aussi bien au niveau du nombre des partis, que des candidats qui se présentaient devant les électeurs.

L'objet de ce document est de décrire cette première expérience de la Guinée, en se basant sur:

- les principaux textes législatifs qui régissent les élections
- les constatations des observateurs de la CIJ

d'en tirer des leçons pour l'avenir et surtout de présenter un certain nombre de recommandations.

Le présent rapport comporte donc quatre parties, soit:

1. le cadre juridique
2. les rapports des observateurs de la CIJ
3. les recommandations
4. les annexes.

I Le cadre juridique

La nouvelle ère de démocratisation de la Guinée s'est faite dans un cadre juridique qui se caractérise par de nombreux changements. Ces changements portent sur les dimensions suivantes:

- les dispositions légales
- le mode de scrutin
- les organes réglementaires.

1. Présentation de la Guinée

La Guinée est située géographiquement en Afrique de l'Ouest. La République de Guinée a un régime politique de type présidentiel. C'est un pays côtier qui a une façade sur l'océan Atlantique. La Guinée partage des frontières avec cinq autres pays africains, soit:

- au sud avec la Sierra-Léone et le Libéria
- au sud-est avec la Côte-d'Ivoire
- au nord-est et au nord avec le Mali
- au nord avec le Sénégal
- au nord-ouest avec la Guinée Bissau.

La superficie de la Guinée est de 245 857 Km2. Elle compte une population de près de 5.5 millions d'habitants.

La structure administrative de la Guinée se caractérise par:

- 7 régions (Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, N'Zérékoré) et la ville de Conakry, qui a un statut particulier, étant donné que c'est la capitale de la République de Guinée
- 33 préfectures
- 38 communes
- 302 sous-préfectures
- 303 communautés rurales de développement.

2. Les dispositions légales

La nouvelle ère que connait la Guinée a été rendue possible grâce à l'avènement de nouvelles dispositions légales votées au cours des dernières années. Ainsi, après l'élaboration d'une nouvelle constitution adoptée par référendum par le peuple guinéen en 1990, diverses lois furent donc votées pour permettre l'expression du pluralisme politique et de l'exercice de la démocratie représentative. On peut donc relever à cet effet:

- la Loi no. L/91/03/CTRN portant modification du nombre de partis susceptibles d'être constitués
- la Loi no. L/91/02/CTRN portant charte des partis politiques
- la Loi no. L/91/05/CTRN portant la liberté de la presse, de la radio, de la télévision et de la communication en général.
- la Loi no. L/91/06/CTRN portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cour suprême
- la Loi no. L/91/012/CTRN portant Code électoral
- la Loi no. L/91/13/CTRN portant sur les Circonscriptions électorales

Ainsi aux dernières élections législatives du 11 juin 1995, vingt et un (21) partis politiques ont présenté des candidats (liste en annexe).

3. Le mode de scrutin

Le Titre V: " Des dispositions spéciales relatives à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale", de la Loi organique N-91/012/CTRN portant Code électoral

modifiée par la Loi organique N-L 93/038/CTRN du 20/08/93, définit dans le Chapitre I, le mode d'élection des députés. Dans ces dispositions, trois (3) idées fondamentales apparaissent:

1. nul ne peut être candidat aux élections à l'Assemblée nationale, s'il n'est pas présenté par un parti politique légalement constitué (article L.17)

2. chaque député représente la nation toute entière (article L.18).

3. Les deux tiers (2/3) des députés sont élus au scrutin de liste nationale à la représentation proportionnelle. Les communes de Conakry et les préfectures constituent les circonscriptions pour l'élection du tiers (1/3) des députés au scrutin majoritaire uninominal à un tour (article L.18).

L'Assemblée nationale guinéenne compte 114 députés, dont soixante seize (76) élus au scrutin sur la base de la proportionnelle, et 38 à l'uninominal majoritaire à un tour.

4. Les organes réglementaires

A. La Commission nationale électorale (CNE)

Cette commission a été créée par le Décret no. 93/228/PRG/SGG rectifiant le Décret no. D/93/196/PRG/SGG portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale électorale. Elle représente le fruit d'un consensus entre le gouvernement et les partis politiques. La mission fondamentale de la CNE est de veiller à la crédibilité des élections, et de garantir la sincérité du vote.

La CNE est reconnue indépendante, mais dépend administrativement du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Ainsi, Elle assiste et conseille le ministre de l'Intérieur, chargé d'organiser les élections. Elle participe au contrôle des opérations, de la révision des listes électorales, à l'examen des candidatures, à l'ouverture des bureaux et à l'information de la population et à la formation des agents de scrutin. La CNE participe à toutes les étapes du processus; à ce titre elle constitue une pierre angulaire de ce processus électoral.

La CNE est composée de 66 membres, dont 39 (la majorité) sont des représentants des partis politiques, 19 appartiennent à la société civile, et 8 à l'administration. Le bureau exécutif de la CNE est de 7 membres, dont 1 président, 2 vice-présidents, un rapporteur, un trésorier, un vice-trésorier et un secrétaire administratif.

B. Le Conseil national de la communication (CNC)

Le Conseil national de la communication a été institué par Décret 91/005/ CTRN. Le mandat du CNC est de veiller et de faire respecter le principe d'égalité de traitement entre les usagers de la communication et au respect du principe de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion.

Ainsi le CNC a le mandat, pendant la durée de la campagne, de porter son regard sur les pratiques des partis, à relever les restrictions à la liberté d'expression, et surtout à attirer l'attention du gouvernement sur ces pratiques; et finalement à saisir la Cour Suprême en cas de violation des dispositions de la loi.

C. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)

C'est ce ministère qui est en charge, dès la signature du décret du président convoquant le peuple aux urnes, de l'organisation des élections. Il est garant de la faisabilité et de la mise en oeuvre. A ce titre, Il bénéficie d'énormes ressources financières et matérielles. Ainsi, toutes les procédures relevant de l'élection, qu'elles soient d'ordre administratif ou logistique sont sous la responsabilité du MIS.

De plus, le MIS a aussi un rôle direct à jouer dans la nomination des membres des structures dites indépendantes, qui régissent le déroulement des élections: il en est ainsi de la CNE et du CNC. Le rôle du MIS s'avère ainsi capital, mais surtout tentaculaire, car il est associé quasiment à tout ce qui se passe pendant les élections (avant, pendant, après).

II Les constatations des observateurs de la CIJ

1. Les compte-rendus des observateurs

Sur invitation de la Guinée, la CIJ a envoyé 58 observateurs à travers l'ensemble du pays. Ils ont visité près d'un millier de bureaux de vote et ont émis des rapports dont nous présentons ci-dessous la synthèse.

A. Région administrative de Kindia

Il y a eu des campagnes intensives d'éducation civique menées sous l'égide la Commission nationale électorale; ce qui a contribué à préparer au mieux les citoyens à leur devoir électoral. Les bulletins de vote étaient en nombre suffisant. La CNE, malgré sa tutelle administrative vis à vis du MIS a accompli un excellent travail.

Les agents électoraux ont fait preuve de responsabilité et de courage pour s'opposer ouvertement à toute manoeuvre irrégulière. Par conséquent, les élections dans ce cas ont scrupuleusement respecté le code électoral.

Les partis d'opposition ont eu des difficultés à organiser leurs meetings pendant la campagne électorale, alors que tel n'était pas le cas pour le PUP.

On a relevé que de nombreux bureaux de vote étaient installés en plein air, malgré le temps pluvieux. Certaines des urnes n'étaient pas scellées, alors que dans certains isoloirs, il manquait des corbeilles.

B. Région administrative de Boké

Dans l'ensemble, on peut dire que les élections se sont déroulées d'une manière adéquate, bien que l'on déplore un certain nombre d'irrégularités. Néanmoins, soulignons la présence des délégués des partis d'opposition.

Il y a eu une ouverture tardive des bureaux de vote, si bien que le scrutin a commencé en retard. De plus, on a constaté l'absence d'encre indélébile qui devait servir à marquer les électeurs.

Il manquait aussi les cartes de certains candidats, notamment ceux de l'opposition. Le matériel de vote était défectueux dans certains cas. Les citoyens ne semblaient pas être bien informés du processus, et de leur rôle. Enfin on a relevé une faible participation électorale.

La présence des forces de l'ordre était très importante et très marquée. Dans certains cas, la neutralité de l'administration locale n'était pas toujours évidente, dans la mesure où certains sous-préfets faisaient valoir clairement leur choix politique, en demandant aux électeurs de voter en faveur du PUP. Il y a eu de surcroît un retard dans l'acheminement des résultats, dû essentiellement aux difficultés logistiques.

C. Région administrative de Mamou

Lors des visites la veille du scrutin, les bureaux de vote étaient déjà aménagés. Durant l'élection, l'atmosphère était calme et détendue. Les bureaux de vote ont été ouverts à temps, et dans l'ensemble l'aménagement des bureaux était conforme aux recommandations du Code électoral, sauf dans certains cas.

Il y avait une forte présence des militaires armés et des policiers. Soulignons que cette présence visible a peu influencé le vote. Il apparait aussi que certaines attestations de résidence ont été remplies le jour même du vote.

Les responsables de bureaux de vote semblaient incompétents, car ils éprouvaient beaucoup de difficultés à assumer leur rôle: ils étaient incapables de remplir des procès verbaux, la capacité des assesseurs était nulle, etc...

Le taux d'abstention a été relativement élevé, atteignant à peu près 50%. Dans certains bureaux, les attestations de résidence étaient remplies par des élèves à l'extérieur des bureaux de vote. On a aussi observé un problème de transfert des résultats à cause de l'état des routes.

D. Région administrative de Labé

Le scrutin s'est déroulé dans l'ensemble, dans le calme et la sérénité. Il y avait autour et dans les bureaux de vote, beaucoup de discipline. De plus, on a relevé une forte mobilisation des femmes.

On a observé que certaines urnes n'étaient pas scellées. On a relevé une forte présence des notables devant les bureaux de vote, et des militaires à l'intérieur. La pratique illicite des procurations a aussi été relevée, certaines personnes venaient voter avec 3 ou 4 cartes d'électeurs. Il y en a même qui ont pu voter sans pièce d'identité.

Certains bureaux de vote étaient aussi installés en plein air. Et quand vint la fermeture à la tombée de la nuit, il n'y avait pas de lampes pour permettre le dépouillement des urnes. De plus, on a relevé une inadéquation du nombre d'enveloppes et du nombre d'émargements dans certains cas.

Les personnes en charge du scrutin dans les bureaux de vote semblaient très peu familières avec le processus, autant que les électeurs. Beaucoup d'erreurs de procédures dues à l'incompétence pourraient paraître comme des fraudes ou irrégularités, mais elles seraient plutôt à mettre au compte de l'ignorance et de l'incompétence.

Le mauvais état des routes, n'a pas permis d'acheminer à temps les résultats aux bureaux de centralisation, d'autant plus que les responsables éprouvaient de la difficulté à remplir les procès verbaux d'une manière adéquate.

E. Région administrative de Faranah

L'ambiance était sereine. L'ensemble du matériel disponible a été acheminé à temps pour les élections, malgré quelques difficultés logistiques. De plus, le déroulement des opérations s'est fait sans incident majeur. Le dépouillement s'est fait généralement en présence d'observateurs.

Il manquait foncièrement des bulletins de vote. De plus, les isoloirs étaient de fortune. Au niveau de l'aménagement, des isoloirs étaient placés à côté des fenêtres, ce qui n'assurait pas la confidentialité du choix. Dans certaines contrées rurales, les attestations de résidence ont été distribuées tardivement. On a aussi observé une pratique de votes multiples pour une seule personne. De telle manière que dans certains bureaux de vote, il y a eu plus de votants que d'inscrits.

On a aussi observé une présence importante des forces de l'ordre aux abords des bureaux de vote, et parfois à l'intérieur. De plus, de nombreux officiels du PUP et de l'administration présidaient des bureaux de vote dans cette région. Il y avait parfois une incitation claire à pousser les électeurs à voter pour le parti gouvernemental.

Les partis d'opposition ont aussi eu plusieurs difficultés pendant la campagne pour avoir des autorisations d'organiser leurs réunions publiques.

F. Région administrative de Kankan

On a relevé une présence relativement marquée des délégués des partis d'opposition. Dans l'ensemble, les élections se sont déroulées dans le calme, bien qu'on ait eu à relever quelques irrégularités.

On a assisté à une ouverture tardive du scrutin. Dans certains bureaux, il manquait des assesseurs. Au niveau matériel, certaines urnes étaient défectueuses. Il manquait de l'encre indélébile devant servir à marquer les électeurs.

Les citoyens semblaient ne pas connaître le processus et les procédures de vote, fait certainement dû au manque d'information. Il manquait aussi les bulletins de vote de certains candidats, et mêmes de certaines listes. Dans les isoloirs, on n'y trouvait point de poubelles.

On a relevé aussi une faible participation électorale des citoyens. Dans de nombreux cas, elle s'explique en partie par le fait que de nombreux citoyens n'étaient pas en possession d'une quelconque carte d'identité, nécessaire pour le vote. On a constaté un problème évident inhérent à la distribution des cartes électorales.

La présence des forces de l'ordre était très marquée surtout dans les préfectures ayant connu une certaine agitation durant la campagne électorale. Dans certains cas, l'administration locale n'a pas fait preuve de neutralité, demandant publiquement aux électeurs de voter pour le PUP.

G. Région administrative de N'Zérékoré

Les élections se sont tenues dans le calme et dans l'ordre. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs.

Il y avait dans certains cas une non-concordance entre la liste des votants, les cartes d'électeurs, les pièces d'identité et la liste électorale. On a aussi relevé des procurations sans signature des mandataires. Le comble c'est que ces derniers ont été admis à voter malgré cet état de fait.

On a observé une forte ingérence des autorités administratives. Il y avait aussi des bureaux de vote installés en plein air, et des urnes qui n'étaient même pas scellées.

Les bulletins de vote non utilisés gisaient par terre, à défaut de poubelles. S'agissant de la distribution des cartes d'électeurs, il convient de souligner que plusieurs électeurs n'ont pas pu exercer leur droit de vote, parce que leur chef de quartier a tout simplement refusé de les leur remettre, étant donné leur allégeance politique, non alignée sur le PUP.

Plusieurs votes multiples ont été relevés. Il convient de signaler aussi que le personnel électoral n'était pas bien formé, et ce vide était très manifeste pendant le dépouillement.

Certaines personnes qui étaient supposées être des délégués des partis d'opposition ne connaissaient même pas le nom de leurs candidats; il apparait vraisemblablement qu'il y avait fausse représentation.

H. Ville de Conakry

On a relevé une bonne présence de délégués des partis d'opposition. Par ailleurs, le personnel travaillant dans les bureaux de vote semblait avoir une bonne formation. Il y a eu de la part de la CNE, une sensibilisation des électeurs.

Comme dans d'autres régions, il y avait des bureaux de vote installés en plein air. La présence des forces de l'ordre était très marquée : ce qui pourrait être interprété comme une source d'intimidation.

Au niveau des pièces d'identification requises pour le vote, on a relevé des non conformités entre l'identité mentionnée sur la carte électorale et celle sur la pièce d'identité. Certains époux voulaient voter pour leurs épouses, sans posséder une procuration à cet effet. De plus, de nombreuses cartes ont été déposées au domicile des chefs de quartier le jour même du vote, pour les distribuer. Une très faible participation au vote a été constatée.

Par ailleurs, il manquait des lampes pour continuer le dépouillement des bulletins, à la tombée de la nuit, après 19 heures. En fait les difficultés logistiques, marquées par les faibles ressources financières ont été plus importantes que les faiblesses organisationnelles. Il faut néanmoins souligner qu'il y a eu un manque de coordination évident entre les bureaux de vote et l'administration centrale.

2. Le bilan des observateurs de la CIJ

A. Ouverture du scrutin

Dans de nombreux bureaux, le scrutin a effectivement commencé à l'heure. Néanmoins il y en a certains, où le retard était considérable (début des opérations à 10 heures). A cause de ce retard, certains bureaux ont connu des bousculades à l'entrée, étant donné que les électeurs arrivaient en grand nombre, et ne pouvaient voter.

B. Le déroulement du scrutin

a) L'organisation matérielle du scrutin

Dans de nombreux bureaux, l'ensemble du personnel requis n'était pas en place, en particulier les assesseurs. Par ailleurs, les délégués des partis en lice étaient très peu présents dans les bureaux de vote. Et même quand ils étaient présents, ils ne comprenaient pas bien leur rôle. Ainsi, ils n'arrivaient pas à faire, par exemple, la vérification des cartes électorales suivant les listes électorales disponibles.

b) Des observateurs indépendants du scrutin

Les observateurs de la CIJ ont été très présents durant tout le scrutin. Ils ont fait l'objet de nombreuses sollicitations, aussi bien de la part des délégués, que du personnel des bureaux de vote, pour leur parler des difficultés et des attentes qu'ils éprouvaient. Dans certains cas, les présidents de bureaux, ou encore certaines autorités administratives locales, ont été très peu coopératifs.

c) Des forces de l'ordre

Dans la majorité des bureaux, la présence des forces de l'ordre était très marquée. Et dans certains bureaux, ils se tenaient à l'intérieur du bureau de vote. Cette mobilisation des forces de l'ordre était vue dans certains cas comme une assurance et dans d'autres comme une intimidation.

d) Du matériel électoral

Dans de nombreux bureaux, beaucoup de problèmes ont été relevés par rapport au matériel. Dans la majorité des bureaux, il en manquait: soit des poubelles, ou des urnes, ou encore des isoloirs, etc... De plus, le matériel en place fonctionnait souvent très peu.

- **Les isoloirs**

  Il y avait en moyenne deux isoloirs par bureau de vote. De plus, l'aménagement de certains isoloirs en plein air ne permettait pas de préserver le caractère secret du choix des électeurs. A cause du nombre inadéquat des isoloirs, le vote prenait plus de temps qu'il n'aurait dû.

- **Les poubelles**

  Il en manquait systématiquement dans l'ensemble des bureaux de vote, de telle manière que les bulletins non utilisés gisaient par terre.

- **L'éclairage**

L'éclairage consistait en des lampes à pétrole. De nombreux bureaux n'en étaient pas pourvus, ce qui a rendu difficile le dépouillement des votes à la tombée de la nuit.

- **L'encre**

Certains bureaux manquaient d'encre, ce qui a eu pour conséquence que certains électeurs ne pouvaient être marqués; ayant donc ainsi la possibilité de pouvoir exercer le vote multiple.

e) L'opération de vote

L'opération de vote se déroulait en trois phases. Dans un premier temps, il fallait vérifier les pièces d'identification de l'électeur et s'assurer que les informations concordaient entre celles contenues sur la liste électorale, celles de la carte d'électeur et celles de la pièce d'identification personnelle. Dans un deuxième temps, l'électeur recevait les bulletins des partis en compétition, et se retirait dans l'isoloir pour faire son choix. Dans un troisième temps, il introduisait son bulletin dans l'urne scellée, et l'un des assesseurs trempait son doigt dans l'encre indélébile.

Certains électeurs n'ont pas eu à tremper leur doigt dans l'encre parce qu'il n'y en avait pas. Parfois leur carte d'électeur n'était pas signée. Ou encore, les informations ne concordaient pas entre celles de la carte d'électeur et celles sur la liste électorale ou sur la pièce d'identification personnelle de l'électeur. De nombreux électeurs ont exercé des votes multiples.

C. Appréciation des opérations du scrutin

De nombreux électeurs montraient leur ignorance du processus et des procédures de vote. Situation d'autant plus difficile que le personnel des bureaux de vote était souvent dans le même cas.

a) Les personnels des bureaux de vote

Dans la plupart des cas, la compétence du personnel des bureaux de vote était insignifiante, sinon nulle. Certains membres du personnel ne connaissaient ni leurs rôles, ni les textes de loi qui régissaient les élections, ni la portée et l'importance de ce processus dans lequel ils étaient impliqués. Ainsi, ils manquaient systématiquement de vigilance vis-à-vis du comportement abusif ou irresponsable de certains électeurs: à titre d'exemple, le vote des gens agés de moins de 18 ans, ou encore le vote multiple, ou encore le vote de personnes n'ayant pas de pièce d'identification personnelle, etc...

Au niveau de l'incompétence, on peut en dire autant des délégués des partis, qui n'assumaient pas pleinement leur rôle de contrôle, ni de surveillance. Dans certains cas, ils ne disposaient même pas de matériel pour prendre des notes, afin de pouvoir rendre compte tel que le prescrit leur mandat.

b) De la vérification des pièces d'état civil et des cartes d'électeurs

La vérification des pièces a été une des tâches les plus ardues du scrutin. Dans de nombreux cas, il y avait surtout non concordance entre les informations inscrites sur la carte d'électeur et celles inscrites sur la liste électorale ou sur la carte d'identification personnelle. On peut donc croire que la vérification des listes électorales n'a pas été faite avec sérieux et rigueur, que ce soit de la part de l'administration centrale (MIS) que des administrations locales.

D. Le dépouillement

La clôture des scrutins s'est faite d'une manière variable, car certains bureaux ont fermé très tôt (11 heures du matin) et d'autres à l'heure officielle (18 heures) telle que le prescrit la Loi.

Le dépouillement s'est fait en trois étapes, tel que prescrit par la Loi:

- la désignation des scrutateurs
- le comptage des enveloppes, et celui des bulletins à haute voix
- le décompte des suffrages exprimés par rapport aux votants de la liste électorale.

L'ensemble de ces opérations devait se faire en présence des délégués des partis en liste, des observateurs et des membres du bureau de vote.

Dans de nombreux cas, les scrutateurs n'étaient pas présents. Et même quand ils l'étaient, ils ne comprenaient pas bien leur rôles. Par ailleurs, le comptage des enveloppes ne s'est toujours pas fait à haute voix. Lors des dépouillements, il est arrivé que l'on trouve un nombre de bulletins supérieur au nombre d'électeurs inscrits.

Le manque d'éclairage dû à l'absence de lampes à pétrole n'a pas aussi permis que ces opérations se fassent dans la sérénité et la rigueur. Dans certains cas, les délégués des partis n'ont pas assisté au décompte, parfois parce qu'ils ne savaient pas qu'ils en avaient le droit, ou ils se faisaient chasser indument par le président du bureau de vote, ou par abus de pouvoir.

Pour les procès verbaux, ils devaient être dressés en trois exemplaires. Malheureusement dans certains cas, le personnel du bureau ne savait pas les compléter. Dans certains procès verbaux, l'observation des délégués des partis n'y figuraient pas, soit parce qu'ils étaient partis avant la fin du processus, ou encore ils ne savaient point

qu'ils devaient les compléter, ou encore à cause du refus de certains membres du bureau. A cause du manque de moyens logistiques ou du mauvais état des routes, les procès verbaux n'ont pas été acheminés à temps.

Les observateurs de la CIJ font donc état par ce bilan des irrégularités relevées. Soulignons certaines autres irrégularités portées à l'attention des observateurs par les partis d'opposition (Mémorandum, Déclaration commune):

- vote des chefs de famille au nom de leur concession au profit du PUP, sans procuration
- des urnes ont été bourrées par les chefs de quartier au profit du PUP
- on a fait voter des enfants de 8 ans sous prétexte que leurs parents se trouvaient au champ
- des délégués furent menacés et renvoyés sur Conakry
- il y avait des bureaux de vote clandestins installés au domicile des chefs de district et présidents de CRD

Bref, manipulations, intimidations, voire harcèlement, arrestations arbitraires, bourrage des urnes, falsification des procès verbaux ont été couramment pratiqués au cours de ces élections, telle que le soutient l'opposition.

En conclusion, les résultats des élections du 11 Juin 1995 se soldent par une large victoire du PUP. Ces résultats doivent être appréciés en tenant compte des différents éléments qui ont été soulignés par les observateurs de la CIJ. Ainsi se présentent les résultats:

- **Au niveau uninominal**

-	Région de Kindia:	5 postes
	PUP:	5 sur 5
-	Région de Boké:	4 postes
	PUP:	4 sur 4
-	Région de Mamou:	3 postes
	PUP:	2 sur 3
	UNR:	1 sur 3
-	Région de Labé:	5 postes
	PUP:	3 sur 5
	PRP:	2 sur 5
-	Région de Faranah:	4 postes

	PUP:	4 sur 4
-	Région de Kankan:	5 postes
	RPG:	4 sur 5
	PUP:	1 sur 5
-	Région de N'Zérékoré:	6 postes
	PUP:	6 sur 6
-	Ville de Conakry:	5 postes
	PUP:	5 sur 5

Au vu de ces résultats deux principaux enseignements s'y dégagent:

1 Le PUP contrôle 7 régions sur 8.
Le parti gouvernemental réalise un score parfait (100%) dans 5 régions sur les 7 qu'il contrôle.

2 Le RPG contrôle 1 région sur 8, et s'affirme donc comme le leader de l'opposition.

- **Au niveau de la Proportionnelle**

le suffrage obtenu par les partis se répartit comme suit:

-	PUP:	52%/41 députés
-	RPG:	19%/15 députés
-	UNR:	9%/7 députés
-	PRP:	9%/7 députés
-	UPG:	3%/ 2 députés
-	PDG-RDA:	2.5%/1 député
-	UNP:	2.5%/ 1 député
-	PDG:	1.5%/1 député
-	DYAMA:	1.5%/1 député

Ainsi, en combinant les deux modes de scrutin, le portrait global de l'Assemblée Nationale de la Guinée se présente comme suit:

-	PUP:	71 députés	(63% de l'assemblée)

-	RPG:	19 députés	(17% " ")
-	UNR:	8 députés	(7% " ")
-	PRP:	9 députés	(8% " ")
-	UPG:	2 députés	(1% " ")
-	PDG-RDA:	1 député	(1% " ")
-	UNP:	1 député	(1% " ")
-	PDG:	1 député	(1% " ")
-	DYAMA:	1 député	(1% " ")

III Les recommandations

Suite au travail de terrain effectué par les 58 observateurs de la CIJ, il est opportun de présenter les recommandations ci-dessous, qui permettront:

- d'une part de renforcer la culture démocratique en Guinée
- d'autre part de permettre aux structures indépendantes de jouer pleinement leurs rôles
- enfin que les partis politiques de toute allégeance puissent pleinement exercer leurs rôles.

En conséquence, les observateurs de la CIJ proposent les recommandations suivantes:

1. Une formation intensive et continue doit se faire autant pour le personnel devant travailler dans l'administration centrale, que dans la coordination et le contrôle des bureaux de vote.

2. Le peuple guinéen doit aussi bénéficier d'informations continues et pratiques, pour mieux comprendre et saisir son rôle et l'importance de ses gestes dans le processus de démocratisation que vit le pays. Ainsi, une éducation civique et politique axée sur l'égalité des individus et des ethnies doit être privilégiée aussi bien dans les familles, les écoles que dans les mouvements associatifs et les partis politiques.

3. Un encadrement soutenu doit être mis à la disposition des différents groupes (partis, regroupements de quartiers, associations diverses), afin qu'ils puissent assumer pleinement le rôle qui leur est dévolu. Ainsi, le citoyen guinéen sera en mesure de maîtriser les processus décisionnels. Dès lors, rien

de ce qui est opération électorale, vote, décompte, respect de la volonté d'autrui ne devraient plus lui être étranger.

4. Des mesures adéquates doivent être prises pour assurer la vérification et la concordance d'informations contenues sur les listes électorales et sur les cartes d'électeurs. Ainsi, le citoyen et l'administration doivent être pénétrés de l'esprit d'équité, du sens de l'intérêt général et du bien public.

5. La distribution des cartes d'électeurs devrait se faire d'une manière plus efficace (que tous aient leur carte à temps pour les élections) et plus transparente (que tout le monde puisse en avoir une, indépendamment de son allégeance politique).

6. La mission fondamentale de la CNE doit se matérialiser par l'exercice de son autorité d'une manière plus affirmée sur le terrain et aussi accroître son autonomie (niveau administratif et financier). L'action de la CNE constitue l'un des facteurs qui aura joué un rôle stabilisateur; à ce titre, les observateurs souhaitent l'extension et le renforcement de son mandat.

7. La présence des forces de l'ordre devrait être très discrète, afin que le processus de démocratisation ne soit pas assimilé à de l'intimidation, ou à des choix forcés; car ce processus doit d'abord être, pour tous, celui de l'émanation et de l'expression du libre choix.

8. Pour la transparence et la crédibilité de l'ensemble du processus, il serait souhaitable de permettre aux ONG locales de pouvoir intervenir à tous niveaux du processus électoral.

La paix constitue le fondement de tout développement et de tout changement majeur dans la vie de toute collectivité, c'est pourquoi nous estimons que les Guinéens de tout bord, doivent envisager l'ensemble des problèmes qui se poseront à eux dans le sens d'un renforcement de leur cohésion.

Annexe I

liste des partis en lice aux élections du 11 juin 1995

1. Partis ayant présenté des candidats au Scrutin uninominal et à la Proportionnelle: 9

    - PRP
    - PUP
    - RPG
    - UNR
    - PDG-RDA
    - DYAMA
    - PDG
    - UNP
    - UPG

2. Partis ayant présenté des candidats à la Proportionnelle: 11

    - PEG
    - UNPG
    - LCC
    - PPG
    - UNP
    - PLD
    - ANP
    - PND
    - PGP
    - RPD
    - UFR

Annexe II

Résultats des élections
du 11 juin 1995

Résultats de la proportionnelle

REGION CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	Nombre D'ELECTEURS INSCRITS	NOMBRE VOTANTS (EMARGEMENT)	BULLETINS NULS	SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES	PRP	RPG	PDG-RDA	DYAMA	PDG	UNR	UNP	PUP	UPG
BOKE													
1. Boké	108.913	58.738	1.342	57.396	6.009	6.358	1.387	639	829	6.261	2.022	32.623	1.068
2.Boffa	63.483	59.226	164	59.062	308	570	78	73	60	405	112	57.375	81
3.Fria	37.962	21.442	363	21.079	2.515	1.196	416	184	255	4.615	330	10.990	578
4.Gaoual	59.045	30.138	204	29.934	7.619	1.892	1.475	470	413	964	615	15.916	570
5.Koundara	40.450	23.940	1.431	22.509	5.973	1.459	681	353	451	791	412	11.937	452
	309.853	193.484	3.504	189.980	22.424	11.475	4.037	1.719	2.008	13.036	3.491	129.041	2.749
KINDIA													
1. Kindia	131.570	86.682	1.529	85.153	3.752	4.553	1.284	769	742	9.174	1.054	62.578	1.247
2.Télimélé	90.769	71.806	1.337	70.469	4.609	1.479	923	1.413	691	15.194	732	44.739	689
3.Coyah	34.347	20.840	597	20.241	945	1.966	423	190	204	1.488	292	14.253	480
4.Forécariah	73.883	58.912	1.032	57.880	856	1.545	479	198	235	1.392	506	52.111	558
5.Dubréka	51.133	51.039	23	51.016	27	50	9	11	3	34	13	50.791	78
	381.702	289.279	4.518	284.759	10.189	9.593	3.118	2.581	1.875	27.282	2.597	224.472	3.052
MAMOU													
1. Mamou	93.475	63.217	1.460	61.757	3.921	4.028	1.548	723	919	12.613	1.198	35.755	1.052
2.Dalaba	57.742	39.368	1.147	38221	7.112	2.242	1.380	594	839	12.120	874	11.691	1.369
3.Pita	95.188	66.763	1.233	66.205	2.341	2.444	1.496	781	1.219	37.958	1.020	17.836	1.110
	246.405	169.348	3.840	166.183	13.374	8.714	4.424	2.098	2.977	62.691	3.092	65.282	3.531
LABE													
1. Labé	115.664	72.207	1.639	70.568	39.149	3.841	3.730	1.158	1.655	2.479	1.363	15.285	1.908
2.Mali	87.906	66.127	1.348	64.779	12.416	1.986	1.560	688	829	1.398	821	44.227	854
3.Tougué	50.528	32.390	617	31.773	7.140	1.146	1.148	446	515	1.563	590	18729	496
4.Koubia	40.529	26.615	1.030	25.585	11.650	1.240	1.279	394	637	609	517	8.785	474
5.Lélouma	57.022	39440	1.439	38.347	17.159	1.903	2.084	712	935	1.226	649	12.779	900
	351.649	236.779	6.073	231.052	87.514	10.116	9.801	3.398	4.371	7.275	3.940	98.805	4.632
FARANAH													
1. Faranah	76.900	54.065	1.199	52.866	977	14.063	1.530	403	896	844	804	32.666	683
2.Kissidougou	98.475	61.682	1.612	60.070	2.067	19.902	1.104	554	572	1.477	1163	32.377	854
3.Dabola	43.640	27.166	886	26.280	641	9.171	755	807	651	2.024	737	10.880	614
4.Dinguiraye	53.335	34.734	1.111	33.623	613	4.213	828	425	530	10.855	584	15.023	552
	272.350	177.647	4.808	172.839	4.298	47.349	4.217	2.189	2649	15.200	3.288	90.946	2.703
KANKAN													
1. Kankan	129.528	74.832	1.211	73.621	1.198	59.740	745	1.070	469	1.280	1.248	7.268	603
2.Kouroussa	64.186	46.352	1.370	44.982	512	33.273	667	582	461	522	1.502	6.797	666
3.Siguiri	119.501	71.820	1.336	70.484	1.112	48.411	1.273	983	811	961	2.091	13.893	942
4.Kérouané	73.093	37.252	740	36.502	887	18.320	501	383	417	1.567	798	13.194	435
5.Mandiana	67.706	50.784	1.145	49.639	423	18369	484	677	1.107	369	868	26.880	462
	453.915	281.040	5812	275.228	4.139	178.113	3.670	3.695	3.265	4.699	6.507	68.032	3.108
N'ZEREKORE													
1.N'Zérékoré	132.404	77.827	1.797	76.030	1.337	14.291	861	721	533	1.466	772	46.433	9.916
2.Macenta	96.816	55.476	1.466	54.010	868	7.599	614	497	353	1.014	862	41.233	970
3.Gueckedou	113.511	70.851	2.120	68.731	1.851	7.830	781	344	480	1.908	667	54.205	665
4.Beyla	79.133	51.235	1.622	49.613	919	14.875	1167	1.444	532	719	1.086	28.256	645
5.Lola	57.247	34.293	757	33.536	354	5.648	394	298	270	377	542	19.993	5.660
6.Yomou	39.431	28.539	736	27.803	321	2.093	345	158	176	284	298	23.144	984
	518.542	318.299	8.580	309.719	5.648	52.336	4.162	3.432	2.344	5.768	4227	213.262	18.540
CONAKRY													
1. Kaloum	49.873	26.735	240	26.495	509	2.603	341	109	211	1.327	701	19.843	851
2.Dixinn	87.710	36.762	372	36.390	4.630	5.687	809	256	194	7.828	427	15655	904
3.Ratoma	124.155	52.051	531	51.912	9.360	6.749	607	414	198	20.026	894	12.309	1.355
4.Matam	90.378	39.303	315	38.988	2.630	7.017	639	260	263	3.644	869	22.800	866
5.Matoto	162.730	67.175	737	66.438	6.091	15.175	884	545	678	9.916	1.262	29.737	2.150
	514.846	222.026	2.195	220.223	23.220	37.231	3.280	1584	1.544	42.741	4.153	100.344	6.126
TOTAL GENERAL	3.049.262	1.887.902	39.330	1.849.983	170.806	354.927	36.709	20.696	21.233	178.692	31.295	990.184	44.441

RESULTATS DE L'UNINOMINAL

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES	Partis	Prénoms et Noms	SUFFRAGES	CANDIDAT ELU
REGION BOKE	PLD	Fatoumata Sylla	3.775	
1. Boké	PRP	Sékou Keita	9.678	
	UNR	Alpha Mamadou Oury Bah	7.165	
	PUP	Aly Bonia Camara	32.253	*Aly Bonia Camara (PUP)*
	UNP	Jean Luc Bangoura	4.116	
2. Boffa	PLD	Mohamed Baba Yoré Conté	287	
	RPG	Soriba Camara	809	
	UNR	Mamadou Aliou Bah	421	
	PUP	Alpha Sylla	57.424	*Alpha Sylla (PUP)*
3. Koundara	PRP	Samba Boiro	6.722	
	PGP	Bakary Banaro	1.169	
	UNR	Aramoussa Brunot Nyoké	803	
	PUP	Yaya Boumbaly	11.272	*Yaya Boumbaly (PUP)*
	UNP	Thierno Moussa Boiro	333	
4. Gaoual	PRP	Mamadou Diaby	8.489	
	PDG-RDA	Bassékou Koumbassa	1.347	
	PGP	Mamadou Saïdou Diallo	1.415	
	UNR	Amadou Oury Camara	1.008	
	PUP	Boubacar Koumbia Diallo	17.316	*Boubacar Koumbia Diallo (PUP)*
REGION KINDIA	UPN	Mamadou Bhoye Barry	4.009	
	PRP	Mamadou Alpha Diallo	7.081	
	UNR	Mamadou Baïlo Baldé	7.446	
1. Kindia	PUP	Elhadj Seydouba Sylla	64.631	*El. Seydouba Sylla (PUP)*
	UPG	Fodé Salifou Soumah	1.937	
2. Télimélé	PRP	Mamadou Larry Diallo	5.654	
	PGP	Mamadou Racine Bah	3.602	
	UNR	Mamadou Hatimou Baldé	16.920	
	PUP	Mamadou Hassimiou Diallo	44.307	*Mamadou Hassimiou Diallo (PUP)*
3. Coyah	PRP	Ousmane Bangoura	1.841	
	UNPG	Soriba Surcouf Bangoura	2.833	
	UNR	Chérif Diallo	1.154	
	PUP	Almamy Kerfalla Soumah	14.485	*A. Kerfalla Soumah (PUP)*
4. Forécariah	PRP	Béidari Baldé	1.782	
	UNPG	Dr. Sékou Mohamed Fofana	4.547	
	PUP	Youssouf Soumah	51.512	*Youssouf Soumah ((PUP)*
5. Dubréka	PUP	El-Hadj Moustapha Kaba	51.016	*Eh Moustapha Kaba (PUP)*
REGION MAMOU	PRP	Boubacar Diallo	8.015	
1. Mamou	UNR	Thierno Ousmane Barry	14.737	
	PUP	Thierno Sadou Barry	38.747	*Th. Sadou Barry (PUP)*
2. Dalaba	PRP	Ousmane Sow	9.413	
	UNR	Ousmane Baldez Baldé	12.352	
	PUP	Alpha Amadou Diallo	14.344	*A. Amadou Diallo (PUP)*
	PDG	Yaya Diallo	2.160	
3. Pita	PRP	Laouratou Bah	3.621	
	LCC	Souleymane Kéita	3.913	
	UNR	Ousmane Bah	37.907	*Ousmane Bah (UNR)*
	PUP	Alassane Bah	20.603	
REGION LABE	PRP	Saïdou Diallo	38.350	*Saidou Diallo (PRP)*
	PGP	Souleymane Diallo	4.152	
	UNR	Mamadou Bobo Baldé	3.792	
1. Labé	PUP	Mamadou Tidiane Diallo	21.041	
	UPG	Mamadou Dian Diallo	2.612	
2. Mali	PRP	Harouna Souaré	14.403	
	UNR	El. Mamadou Saïdou Tounkara	3.088	
	PUP	Mamadou Malado Diallo	47.313	*M. Malado Diallo (PUP)*
3. Tougué	PRP	Mamadou Adama Baldé	7.899	
	PDG-RDA	Fatoumata Diariou Baldé	1.656	
	UNR	Ibrahima Sory Sow	2.080	
	PUP	Abdoul Baldé	20.048	*Abdoul Baldé (PUP)*
4. Koubia	PRP	Thierno Saïdou Diallo	13.077	*Th. Saidou Diallo (PRP)*
	UNR	Mamadou Aliou Barry	1.357	
	PUP	El Boubacar Bangaya Diallo	10.788	
5. Lélouma	PRP	Mamadou Diallo	17.163	
	PDG-RDA	Mamadou Mountaga Diallo	2.608	
	PUP	Amadou Lélouma Diallo	18.249	*A. Lélouma Diallo (PUP)*
	UNP	Aly Badara Nyakasso	704	
REGION FARANAH	RPG	Banko Bandjou Oularé	15.420	
	PDG-RDA	Daramany Diawara	1.888	
	PDG	Mounir Emile Ayoub	1218	
1. Faranah	PUP	Mamadi Camara	34.068	*Mamadi Camara (PUP)*
2. Kissidougou	RPG	Souré Mara	20.832	
	PDG-RDA	Jean Pascal Mansaré	888	
	UNR	Mory Léno	1.303	
	PUP	François Socobois Millimono	33.948	*F. Socobois Millimono (PUP)*
	PLG	Elhadj Haki Kéita	1.893	
	UPG	Fassa Koiurouma	737	
3. Dabola	RPD	Mamadou Diaby	1.023	
	RPG	Mohamed Kalass Kéita	8.843	
	PGP	Saikou Mohamadou Khaly Barry	3.695	
	UNR	Nafiou Diallo	1.226	
	PUP	Biro Kouyaté	11.106	*Biro Kouyaté (PUP)*
4. Dinguiraye	RPG	Karamoko Cissé	5.123	
	UNR	Sada Sow	11.062	
	PUP	Zakaria Sow	17.220	*Zakaria Sow (PUP)*
REGION KANKAN	RPG	Oumar Kaba	60.372	*Oumar Kaba (RPG)*
1. Kankan	PND	Louncény Kéita	2.354	
	UNR	Thierno Sadou Barry	1.819	
	PUP	Amadou Kaba	8.666	
2. Kouroussa	RPG	Naromba Condé	34.972	*Naromba Condé (RPG)*
	DYAMA	Idrissa Kouyaté	1.221	
	UNR	Alpha Oumar Barry	1.030	
	PUP	Sékou (Séko) Konaté	7.545	
3. Siguiri	RPG	Ibrahima Kalil Kéita	50.330	*I. Kalil Kéita (RPG)*
	DYAMA	Damoussa Magassouba	3.038	
	PUP	Mamadou Diawara	16.407	
4. Kérouané	RPG	N'Faly Camara	19.127	*N'Faly Camara (RPG)*
	ANP	Mandjou Camara	2.120	
	PUP	Komy Touré	14.965	
5. Mandiana	RPG	Cheick Mohamed Diallo	18.831	
	DYAMA	Bakary Diakité	958	
	PDG	Marcel Cross	1.551	
	PUP	Moussa Sidibé	27.238	*Moussa Sidibé (PUP)*
	UNP	Mamadouba Sylla	1.140	
R.N'ZEREKORE	RPG	Atanas Kourouma	15.083	
1. N'Zérékoré	ANP	Bangaly Kourouma	1.792	
	UNR	Maky Traoré	1.768	
	PUP	Etienne Cécé Foromo	47.682	*E. Cécé Foromo (PUP*
	UPG	Nyankoye Georges Delamou	9.189	
2. Macenta	UFR	Bakary Goyo Zoumanigui	1.955	
	RPG	Lanciné Kourouma	7.772	
	ANP	Sékou Camara	1.234	
	UNR	Pépé Bilivogui	1.261	
	PUP	Marc Goepogui	40.191	*Marc Goepogui (PUP)*
	UPG	Akoï Antoine Sovogui	1.072	
3. Gueckédou	RPG	Koumdou Malamou	8.577	
	UNR	Aliou Badigo Diallo	2.677	
	PUP	Gnouma Fenelo Millimono	55.564	*G. Fenelo Mil. (PUP)*
	PPG	Fréderic Tolno	1.693	
4. Beyla	RPG	Sonamady Koné	15.821	
	ANP	Moussa Koné	2.998	
	UNR	N'Vassé Camara	1.093	
	PUP	Mamadi Camara	29.297	*Mamadi Camara (PUP)*
5. Lola	RPG	Antoine Gbokolo Soromou	6.316	
	ANP	Saki Soumaoro	867	
	PUP	Mato Doré	20.544	*Mato Doré (PUP)*
	UPG	Dirus Dialé Doré	5.802	
6. Yomou	RPG	Ogbai Bany	2.514	
	UNR	Paul Kpoghomou	554	
	PUP	François Kota Balamou	23.710	*F. K. Balamou (PUP)*
	UPG	Antoine Zégoulou Kpamou	865	
VILLE CONAKRY	PEG	Oumar Sylla	1.958	
1. Kaloum	RPG	Fatou Camara	2.605	
	UNPG	Nana Souma Yansané	677	
	UNR	Félix Marie Eugène Fabert	1.464	
	PUP	Sidibé Mamadou Diallo	18.431	*Sidibé M. Diallo (PUP)*
	UNP	Emile André Bomboh	814	
	UPG	Souleymane Camara	463	
2. Dixinn	PRP	Mamadou N'Diaye Diallo	9.107	
	PDG-RDA	Amadou Kalissa	1.144	
	UNR	Salimou Bah	8.298	
	PUP	Sékou Soumah	16.627	*Sékou Soumah (PUP)*
	UPG	Mamadou Djouma Barry	1.029	
3. Ratoma	PRP	Ibrahima Macinanké Diallo	14.211	
	UNR	Thierno Ousmane Diallo	20.154	*Th. O. Diallo (PUP)*
	PUP	Thiana Diallo	14.066	
	PPG	Virginie Sankhon	2.026	
	UPG	Soriba Camara	1.322	
4. Matam	RPG	Sadjaliou Touré	8.178	
	PDG-RDA	Soriba Youla	800	
	LCC	Jean Alfred Mato	2.389	
	UNR	Daouda Baldé	4.403	
	PUP	Fodé Molota Camara	21.791	*F. Molota Camara (PUP)*
	UNP	Thierno Oumar Camara	1.744	
5. Matoto	UNPG	Mohamed Lamine Camara	1.963	
	RPG	Kalil Diandy	17.750	
	PGP	Alpha Saliou Barry	1.349	
	UNR	Ousmane Baldet	11.029	
	PUP	Mohamed Camara	31.509	*Mohamed Camara (PUP)*
	UNP	Elhadj Ismaël Camara	2.459	

. Nombre électeurs inscrits : 3.049.262
. Nombre votants : 1.886.403
Bulletins nuls : 46.718
. Suffrages valablement exprimés : 1.840.579
Taux de participation : 61,86 %

Annexe III

République de Guinée

ANNEXE III

MEMORANDUM

SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 JUIN 1995

Par:

- Parti du Renouveau et du Progrès (PRP)
- Rassemblement du Peuple Guinée (RPG)
- Union pour la Nouvelle République (UNR)
- Parti Démocratique de Guinée (PDG-AST)
- Unité Nationale et Démocratie (UND)

Conakry, le 15 juin 1995

SOMMAIRE

♠♠♠♠♠♠♠♠♠

	Page
I.- AVANT LA CAMPAGNE ELECTORALE	2
II.- PENDANT LA CAMPAGNE ELECTORALE	5
III.- LE VOTE PROPREMENT DIT	9
1-De l'expulsion des délégués des partis politiques des bureaux de vote et autres anomalies	10
2-A propos des cartes d'identité et autres documents	18
IV.- CENTRALISATION DES RESULTATS	21
V.-CONCLUSIONS	21

♠
♠♠♠
♠♠♠♠♠
♠♠♠
♠

L- AVANT LA CAMPAGNE ELECTORALE

Le présent mémorandum, conformément à la déclaration faite par les partis signataires le 14 juin 1995, rend compte du déroulement des élections législatives guinéennes avant le lancement officiel de la campagne électorale jusqu'à la phase de la centralisation des résultats du vote

Les élections législatives du 11 juin 1995 se sont déroulées en Guinée dans un climat caractérisé par l'absence de toute forme de dialogue entre le gouvernement et l'opposition et sur toile de fond d'intimidations, de répressions, et d'arrestations arbitraires des militants et responsables des principaux partis de l'opposition.

Ignorant souverainement la Commission Nationale Electorale (CNE), le gouvernement du Général Lansana Conté, par l'entremise de son ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, s'est arrogé le rôle unilatéral de maître d'oeuvre des élections. Il dispose seul du pouvoir de conception, d'orientation, de gestion et de contrôle du processus, depuis la phase préparatoire jusqu'à la proclamation des résultats en passant par la révision des listes électorales, la distribution du matériel électoral, le recensement des votes et l'acheminement des résultats.

Juge et partie à la fois, nul doute que le gouvernement se réserve encore la meilleure part du butin électoral. Les signes avant-coureurs en sont nombreux:

Lors de sa rencontre le 10 mai dernier avec les Imams de la capitale (fête de Tabaski) et récemment à l'occasion de sa tournée de campagne à Kissidougou puis à Macenta et Sérédou, le Général Lansana Conté a lui-même tenté d'influencer et manipuler l'électorat en ces termes :

"J'invite les Guinéens à voter pour les gens qui sont avec moi. Ceux qui ont échoué à l'élection présidentielle veulent venir à l'assemblée pour m'embêter et m'empêcher de travailler. Ils se trompent car personne ne peut quelque chose contre moi. Ils sont venus de l'extérieur en service commandé par les Blancs. Ils ont fait appel à ces derniers pour surveiller nos élections alors que la France vient d'organiser elle aussi ses élections et n'a pas eu besoin des Africains. Je n'ai d'ordre à recevoir de personne. Je ne me laisserai plus faire avec ces gens qui sont venus pour foutre de la pagaille en Guinée. D'ailleurs quand ils s'en iront cette fois-ci, ils ne reviendront plus jamais...".

L'attitude provocatrice adoptée par le pouvoir vis-à-vis des partis d'opposition à la veille de l'ouverture de la campagne électorale constituait déjà un signe avant-coureur de sa volonté implacable de barrer, par tous les moyens, la route aux forces du changement.

Pendant ce temps le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, en tournée dans le pays et se fondant sur l'administration territoriale, mettait en place toutes sortes d'entraves pour empêcher le libre exercice des droits et libertés consacrés par la loi. Au cours de ce voyage qui a pris l'allure d'une véritable tournée de campagne, M. Gomez tenait des discours officiels qui étaient en nette discordance avec ses déclarations faites en privé aux agents de l'administration.

Tout comme le Chef de l'Etat à ses ministres, M. René Gomez a exigé de chaque gouverneur, préfet et sous-préfet de défendre chacun son fauteuil. La victoire de l'opposition dans une préfecture ou sous-préfecture, devait-il ajouter, équivaudra à la démission du préfet ou du sous-préfet concerné. C'est ainsi que M. Bâ Mamadou à Bouliwel, Porédaka et Dinguiraye, M. Siradiou Diallo à Bouliwel et M. Alpha Condé à Faranah et N'Zérékoré furent sérieusement inquiétés.

Dans le même ordre d'idées, des instructions formelles furent données à tous de ne point prendre en compte les communiqués et discours officiels relatifs aux élections législatives et diffusés sur les antennes de la radio nationale.

Depuis l'élection présidentielle de décembre 1993, le pouvoir a instauré un véritable climat de terreur en Haute-Guinée et aussi en Forêt, qui a été renforcé par les nouvelles mesures envisagées pour les présentes élections. Les cas les plus graves sont Faranah, Mandiana, Kouroussa, Kérouané, Kankan, Beyla, Kissidougou.

Le gouverneur de la Haute-Guinée Lamine Diallo, avec ses préfets, a sillonné préfectures, sous-préfectures et districts avec un même langage arrogant et impudique : ***"tous ceux qui sont avec le RPG sont des vaurions, des imbéciles, des fils indignes. Je vais faire éclater dans vos ventres les oeufs RPG. Si Alpha Condé, ce Burkinabé, met pied en Haute-Guinée, je vais le ligoter et l'envoyer à Lansana Conté"***.

De paisibles citoyens ont été ainsi arrêtés, bastonnés et emprisonnés pour avoir accroché la photo de leur leader dans leur domicile. Les présidents de Communauté Rurale de Développement (CRD) et de districts, légitimement élus, ont été destitués pour appartenance au RPG et remplacés par des éléments du PUP. Tout responsable élu devait, de facto, adhérer au PUP. Les fonctionnaires ont été à leur tour soumis à une véritable chasse aux sorcières. Sous la houlette de Mamoudou Kéita, inspecteur d'Académie de la région de Kankan et membre du bureau exécutif du PUP, des étudiants et élèves ont été renvoyés de leurs établissements et d'autres empêchés de se présenter aux examens. Tous les fonctionnaires devaient également adhérer au PUP : ***"c'est Lansana Conté qui vous paye. Si vous ne voulez pas adhérer au PUP, on vous licencie. Quand votre leader deviendra président, il vous donnera du travail"***. Ceux qui ne sont pas renvoyés sont rétrogradés et mutés arbitrairement.

Tout meeting public était interdit. Il était même défendu aux femmes de chanter à plus forte raison de danser.

A Faranah, de nombreux militants ont été emprisonnés et bastonnés et d'autres froidement assassinés.

A Kérouané, le lieutenant Facély Mara et le maire ont transformé la préfecture en une vaste prison : arrestations, bastonnades, emprisonnements et saisie de biens (dont des vélos et motos du RPG) étaient le tribut quotidien à payer.

A Kouroussa, des notables ont été obligés de fuir pour Conakry. C'est ainsi qu'à l'ouverture de la campagne électorale, 27 responsables RPG et notabilités de cette préfecture étaient encore réfugiés dans la capitale. Il en était de même à Faranah et Mandiana.

Dans cette dernière préfecture, le préfet Noumouké Diallo a créé un véritable ghetto. Les citoyens, dans les sous-préfectures et districts, étaient systématiquement arrêtés, ligotés et envoyés à Mandiana-centre. Ces paysans étaient souvent obligés de payer jusqu'à 500.000 FG pour obtenir leur libération.

A Siguiri, pendant plusieurs mois après l'élection présidentielle, la ville a connu un véritable état de siège sous la houlette du lieutenant Coumbassa et de ses bérets rouges (garde présidentielle). Le même Coumbassa a été par la suite chargé de la même sale besogne à N'Zérékoré.

En région forestière, Beyla, Kissidougou et N'Zérékoré ont connu des situations similaires, la palme revenant ici à Beyla. En effet, dès son arrivée, le nouveau préfet de cette préfecture a déclaré : ***"si l'opposition a gagné ici lors des présidentielles, je vous garantis que le PUP gagnera les législatives "***. Depuis lors, arrestations, bastonnades et amendes lourdes furent le lot quotidien des populations.

Nous nous devons de rendre hommage à l'abnégation et au courage des populations de ces régions. Elles sont restées et demeurent fidèles à leur engagement politique.

Avant l'ouverture officielle de la campagne, la section RPG de Beyla a adressé une lettre d'avertissement au préfet qui s'était érigé, avant la lettre, en directeur de campagne du PUP avec ses secrétaires généraux, sous-préfets, chefs de services, présidents de CRD et présidents de quartiers.

Après la fixation de la date des élections, le ministre de l'Intérieur René Alsény Gomez a déclaré officiellement sur les ondes de la radio nationale : ***"je rappelle aux autorités administratives que les partis politiques sont libres de leurs mouvements en tout temps et sur toute l'étendue du territoire national"***. Mais très vite on allait se rendre compte que cette déclaration était destinée aux ambassades. C'est ainsi que quelques jours après, le leader du RPG fut empêché à Faranah de tenir un meeting sur une place publique. En réponse, le gouverneur dira n'avoir pas reçu de notification officielle du ministre Alsény René Gomez. Toutes possibilités de tenir des meetings même au siège du RPG dans les sous-préfectures de Faranah furent ainsi refusées à M. Alpha Condé. Ces entraves furent répétées par les autorités locales dans les sous-préfectures de Kouroussa. Des dirigeants nationaux du RPG en mission à Kouroussa subirent des coups de feu dans la sous-préfecture de Komola-Koura.

Si la tournée du leader du RPG se déroula normalement à Guéckédou et à Macenta, il n'en fut pas de même à N'Zérékoré. Le lieutenant Coumbassa, cité plus haut, aux commandes d'un détachement de la garde présidentielle, avait mission de rééditer "ses exploits" de Siguiri. Il fit envahir le domicile du leader du RPG (pendant que celui-ci tenait un meeting au stade), arrêter, bastonner, ligoter et emprisonner les jeunes qui y assuraient la garde. Ensuite, il fit encercler le stade et boucler toutes les issues pendant trois heures. Pour éviter une tragédie à la Guinée, le leader du RPG dut interrompre sa tournée et rejoindre Conakry.

A Mandiana, la délégation nationale du RPG fut empêchée de se mouvoir. Le préfet menaça le doyen Makam Sidibé (doyen du Wassoulou à Conakry) de l'arrêter s'il ne quittait pas sur-le-champ Mandiana. Le prétexte : la coordination du Mandingue aurait attaqué le préfet dans une lettre ouverte au président Lansana Conté.

Partout nos militants étaient arrêtés et séquestrés sous prétexte que quelqu'un (souvent on ne sait pas qui) les avait accusé d'avoir insulté le préfet. La moindre critique était assimilée à une injure au président.

II.- PENDANT LA CAMPAGNE ELECTORALE

L'absence de neutralité de l'administration vis-à-vis des consultations électorales en Guinée est ordonnée et encouragée par le Chef de l'Etat lui-même.

En effet, dès l'ouverture de la campagne pour les présentes élections législatives, le Général Lansana Conté a intimé à ses ministres de défendre et de sauver chacun son fauteuil en prenant une part active à la campagne, chacun dans sa région natale.

La Haute-Guinée reçut ainsi la visite d'une forte délégation conduite par le Général Sory Doumbouya, président du CTRN, et comprenant MM. Sékou Konaté, ministre du Commerce, Industrie et PME, Dakoum Toumany Sakho, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme Yvonne Condé, ministre de la Condition Féminine et de l'Enfance, Sidi Cissoko, haut commissaire au Tourisme et à l'Hôtellerie.

La Moyenne-Guinée, quant à elle, fut sillonnée par Mme Aïcha Bah, ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle, MM. Cellou Diallo, ministre des Travaux Publics, Kazaliou Baldé, ministre du Contrôle Economique et Financier, Kandjoura Dramé, ministre de la Santé, Ibrahima Sylla, ministre des Transports et Dorank Assifat Diasseny, ministre de l'Energie et de l'Environnement.

S'agissant de la Guinée-Forestière, on notait la présence de MM. René Fassou Loua, secrétaire général à la Présidence, Michel Kamano, ministre du Plan et de la Coopération, Emmanuel Gnan, ministre des Télécommunications, Jean Traoré, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Kozo Zoumanigui, ministre des Affaires Etrangères, Germain Doualamou, ministre de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique et Mme Joséphine Léno, ministre du Travail et de l'Emploi.

La Basse-Guinée, à son tour, devait recevoir MM. Saïfou Sylla, ministre de Justice, Alpha Camara, haut commissaire à l'Information, Faciné Fofana, ministre des Mines et de la Géologie et Mme Makalé Camara, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Si les membres du gouvernement ont le droit de mener la campagne en faveur de leur parti, tel n'est plus le cas lorsqu'ils font usage à cet effet des biens de l'Etat et usent de leur autorité pour faire pression sur les agents relevant de leurs départements.

Au mépris des devoirs de sa charge que lui confère la Loi Fondamentale, le chef de l'Etat a choisi de s'impliquer personnellement dans le débat politique en mettant en garde les citoyens qui soutiendraient les candidats de l'opposition.

C'est dans cette atmosphère pleine d'incertitude que les leaders de l'opposition ont entrepris leurs tournées de campagne à l'intérieur du pays. Les actes de provocations, d'intimidations et d'arrestations arbitraires qui ont émaillé les visites de MM. Alpha Condé, président du RPG et Siradiou Diallo, secrétaire général du PRP en Haute-Guinée et en Guinée-Forestière en constituent des exemples éloquents.

Malgré l'ouverture officielle de la campagne, les préfets en Haute-Guinée empêchaient les militants du RPG de porter des tee-shirts de leur parti et les femmes leur tenue. A Mandiana et Kérouané par exemple, des militantes et militants eurent leurs tee-shirts et tenues déchirés, eux-mêmes arrêtés, bastonnés et emprisonnés. Il en fut de même à Beyla.

Le 26 mai 1995, une mission du PUP conduite par le général Sory Doumbouya, membre fondateur de ce parti, président du CTRN (organe législatif de transition), grand Chancelier et candidat sur la liste nationale, a séjourné à Mandiana. Elle comprenait en outre les ministres Dakoum Toumany Sakho, Sékou Konaté (membre du bureau exécutif du PUP) et Yvonne Condé. A cette occasion, le général-candidat Sory Doumbouya a fait battre à sang par ses gardes de corps, un jeune militant du RPG, Sory Sanoh, pour avoir levé sa main en signe de V (symbole du RPG), lors de son passage devant le siège du RPG. La victime, transportée à l'hôpital dans un état critique, a été placée sous perfusion pendant plusieurs jours.

Des forces militaires tentèrent partout d'entraver la campagne de l'opposition en particulier du RPG. 135 jeunes militants de ce parti, exclusivement des élèves et étudiants, ont été arbitrairement arrêtés à Mandiana-centre, torturés, délestés de leurs biens (montres, argent...) et enfermés au camp militaire de Kankan. Un camion, deux mini-bus et une 4X4 double cabine contenant l'appareillage de campagne du leader sont toujours bloqués au camp militaire de Kankan.

L'objectif inavoué était de priver l'opposition en général et le RPG en particulier de moyens de locomotion pour la campagne. Presque partout, préfets et sous-préfets interdirent manifestations folkloriques, chansons et danses. Du jamais vu dans une campagne électorale !

A Beyla, l'une des circonscriptions réputées favorables au RPG, une réunion de tous les sous-préfets a été convoquée à la préfecture, quelques jours avant le scrutin, pour recevoir les dernières instructions du préfet :

- intimidation des citoyens en les sommant de voter PUP, au cas échéant, payement d'une amende d'un million de Francs Guinéens ou emprisonnement d'un an ferme ;

- choix arbitraire et unilatéral des présidents des bureaux de vote sur la base de leur appartenance au PUP dans tous les 195 bureaux de vote de la circonscription ;

- distribution aux sous-préfets d'une prime de un million de Francs Guinéens chacun pour la corruption des notables dans les villages.

Dans la sous-préfecture de Boola, le sous-préfet a distribué les cartes électorales sans associer les partis politiques. Avec le président de la CRD, il s'est rendu dans tous les villages Guerzés pour lancer des intimidations du genre : ***"votez obligatoirement PUP au risque de payer des amendes de 10.000 à 100.000 FG et ensuite traduit à la forêt sacrée"***

Gbackédou : ici, le sous-préfet n'est pas allé par quatre chemins. Il a purement et simplement distribué aux districts des lots d'enveloppes contenant les bulletins PUP avec toutes les recommandations nécessaires.

A Kankan, N'Zérékoré et Kérouané, les meetings du PRP ont été perturbés par des tirs nourris à l'arme automatique. Les militants furent pourchassés, roués de coups.

A Soyah (Mamou) : le sous-préfet, soupçonné d'appartenir au PRP, a été démis de ses fonctions sans autre forme de procès.

A Télimélé, la campagne des législatives s'est déroulée dans un climat de partialité totale. Tous les moyens étaient mis en place pour organiser et réussir une fraude massive. Cela a nécessité une forte préparation psychologique impliquant les autorités administratives, judiciaires et militaires locales à tous les niveaux, en violation bien sûr de l'une des dispositions de la Loi Fondamentale qui leur prescrit la neutralité. Cette forte implication des autorités a eu pour conséquences l'intimidation des citoyens et le bâillonnement des fonctionnaires qui sont contraints de militer et voter PUP au risque de perdre leurs emplois.

Toute la hiérarchie administrative a été mise à pied d'oeuvre pour provoquer des retards dans la distribution des cartes d'électeurs et du matériel électoral (listes, urnes, bulletins, etc.).

A Kindia, choix sélectif des présidents des bureaux de vote, recrutés presque exclusivement dans les rangs du PUP. La plupart n'avaient d'ailleurs pas la compétence requise pour présider un bureau de vote. Ce qui laissait la porte ouverte à la fraude massive.

Le 10 juin, des lots importants de bulletins du candidat UNR à l'uninominal, Mamadou Baïlo Baldé, ont été ramassés dans les quartiers Abattoir et Yéolé de la ville. Informé, le représentant de la CNE rassura les délégués de l'UNR de la suffisance des bulletins. Ce qui ne sera point vérifié le jour du scrutin dans les bureaux N° 162 et 163 du district de Siminya.

Quelques jours avant le scrutin, le préfet, en compagnie de ses sous-préfets, présidents de CRD et des forces de l'ordre, a sillonné les districts de la circonscription pour intimider et terroriser les populations à voter PUP. Ce fut le cas surtout dans les zones favorables à l'opposition comme Madina-Djan et Téléya dans la CRD de Bangouya, de Gomba dans Kolenté, de Kinsan et Linsan dans Souguéta, de Téliko et Dar-Es-Salam dans Madina-Oula, de Sèguèya et Sambaya dans la commune urbaine.

A Madina-Oula, le capitaine de gendarmerie, sous-préfet des lieux, convoqua le 09 juin les notables mandingues et peulhs pour les sommer de s'engager par écrit à faire voter PUP tous les membres de leurs communautés respectives.

A la veille du scrutin, le préfet et le commandant de la zone militaire de Kindia firent quadriller toutes les CRD par des fantassins. A preuve, dans la nuit du 09 au 10 juin, à 23 H 25, 52 fantassins armés jusqu'aux dents débarquèrent à la brigade de gendarmerie de Madina-Oula d'où ils furent répartis entre les districts dès le 10 juin à 08 H.

A Boké-centre, le gouverneur Alpha Ousmane Diallo, membre du bureau exécutif du PUP, ordonne une descente des forces de l'ordre au domicile du secrétaire général de la section PRP pour arrêter des responsables et saisir la Land-Rover du parti. Au même moment, Aly Bonia Camara, candidat PUP au scrutin uninominal, sillonnait la préfecture sous une forte escorte.

A Conakry, le candidat uninominal de l'UNR à Matam, M. Daouda Baldé, est arrêté à la sortie d'un meeting et incarcéré.

Présence des forces militaires : à Gbackédou, Yapangaye, Ouinzou, Brikoïdou et Galaye, des militaires en armes ont assuré un maintien d'ordre musclé. Ils menaçaient les délégués des partis chaque fois que ceux-ci invoquaient des cas d'irrégularité : vote sans carte d'électeur, sans carte d'identité etc. Des délégués des partis furent chassés de ces villages et durent passer la nuit en brousse au risque d'être arrêtés et emprisonnés.

Le candidat à l'uninominal du RPG de Beyla, Sona Mady Condé, a échappé le 07 juin 1995 à une tentative d'assassinat opérée par un groupe de militaires dirigés par le commissaire Sékou Diaby

Par ailleurs, le maire de la commune de Beyla a délivré des formulaires de vote par procuration à de nombreux citoyens, en les sommant de voter PUP. Pourtant le vote par procuration a été formellement interdit par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité lui-même.

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1995, le chef du district de Santiguiya, Kollet Samoura et le sous-préfet de Hérémakono ont fait tirer des coups de feu pour terroriser les populations et empêcher ainsi les militants du RPG d'organiser une manifestation dans le cadre de la campagne en cours.

La ville de Kouroussa a été assiégée par les forces militaires dans le dessein d'empêcher toute entrée et toute sortie. L'objectif était d'empêcher le leader du RPG de s'exprimer dans sa ville d'origine en intimidant et en terrorisant les paisibles populations de Kouroussa. A ce jour, cet état de siège continue même après la visite du leader du RPG qui y a été accueilli, pourtant, avec tous les honneurs.

Pendant ce temps à Conakry, la Commission Nationale Electorale (CNE), placée sous tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, ne pouvait que constater son impuissance face à l'insuffisance et à la mauvaise distribution des cartes d'électeurs un peu partout dans le pays, notamment dans les circonscriptions de Lélouma, Dabola, Kouroussa, Faranah, Kérouané, Beyla etc.

A la veille du scrutin (campagne déjà close), le chef de l'Etat continue de s'impliquer ouvertement dans la campagne électorale. C'est ainsi qu'il fustige M. Ousmane Sow (ancien membre du CMRN et ancien ministre) en le traitant de traître et qu'il n'accepte pas sa présence au parlement comme élu du peuple dans les rangs de l'opposition

III.- LE VOTE PROPREMENT DIT

Les opérations de vote, à l'instar de la période de campagne électorale, ont été sérieusement perturbées dans de nombreuses circonscriptions. Le retard dans la mise en place des isoloirs et des urnes, le manque d'urnes par-ci, de listes d'émargement par-là sont au nombre des anomalies constatées.

Dans certains districts comme à Kégné-Oula (Tougué), les citoyens ont été obligés soit de cotiser, soit de marcher à pied pour se procurer des urnes à partir du chef-lieu de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Une manifestation non moins généralisée des manipulations et brimades opérées par les autorités locales à tous les niveaux a consisté au refus systématique de recevoir les délégués des partis d'opposition dans les bureaux de vote et au bourrage subséquent des urnes. C'était le cas notamment à Boffa, à Ditinn et Mafara dans Dalaba, à Dabola, Mandiana, Kérouané, Yomou et Faranah (Maréla, Sandénya,, Hérémakono, Passaya...) . Dans cette dernière circonscription, tous les citoyens qui ont accepté de loger des délégués de partis d'opposition ont été arrêtés et fouettés et les délégués eux-mêmes expulsés.

Quant à Kindia, au camp Kémé Bouréma, les délégués des partis n'ont été reçus qu'à 11 H 00, soit quatre heures après le début du vote. Aussi de nombreux bureaux de vote dans les CRD et districts ont-ils été présidés par des sous-préfets ou leurs adjoints. C'est le cas du bureau de vote N° 1 de Bouliwel (Mamou) et de celui de Kindoye II (Dabola).

1- De l'expulsion des délégués des partis politiques des bureaux de vote et autres anomalies.

Nous avons fait de sérieux sacrifices financiers pour assurer la couverture de tous les bureaux de vote. C'est ainsi que partout dans le pays, le RPG, le PRP et l'UNR avaient chacun deux délégués par bureau de vote.

A Mandiana le préfet a commencé par refuser de donner la liste des bureaux de vote. Il a fallu la réaction ferme des responsables du RPG pour pouvoir recopier à la main cette liste. A la veille des élections, le préfet procéda à l'arrestation de notables et responsables du RPG dans les sous-préfectures de Kiniéran, Sassando, Djallakoro, Ballandouba, Saladou.

L'Imam de Kiniéran fut ligoté et transféré à Mandiana. Son crime ? avoir béni pour Alpha Condé. Un climat de terreur fut instauré sur l'ensemble de la préfecture. Le préfet et les sous-préfets chassèrent les délégués des partis d'opposition des bureaux de vote. Cependant, les populations votèrent massivement RPG dans la circonscription. Comme le préfet tenait à falsifier les résultats, un contingent militaire fut dépêché par le gouverneur de Kankan sur les lieux pour intimider et brutaliser.

A Beyla , les délégués des partis politiques furent chassés et d'autres arrêtés dès le samedi. Partout dans les zones rurales les urnes furent bourrées. Ces actes furent répétés un peu partout dans la circonscription. Le secrétaire général chargé des collectivités décentralisées, Amara Laye Kourouma, recevait lui-même les procès verbaux et les modifiait à sa guise.

Dans les sous-préfectures la situation se présentait ainsi qu'il suit :

Diaraquéréla : le sous-préfet, le sous-lieutenant Mamady Kourouma, se disant jeune frère du général Sory Doumbouya, a passé la nuit du 10 au 11 juin 1995 à tirer des coups de feu de sommation. Le lendemain, jour du vote, aidé de son garde-de-corps, il agressera Toumany Condé, coordinateur des délégués politiques de la localité, en lui administrant des coups de matraque. Demba Laye Fofana, délégué du PRP, a été battu par le même sous-préfet, ses habits déchirés, mis à nu et jeté en prison pour avoir exigé l'ouverture des urnes qu'il soupçonnait bourrées. A Doubadou, le sous-préfet a fait violemment irruption dans le bureau de vote en intimant l'ordre aux délégués des partis de vider la salle. A Kékouradou, il s'est érigé en deuxième assesseur pour le dépouillement des bulletins de vote

Moussadou : le sous-préfet de cette localité s'est permis de déplacer le bureau de vote de Wanino à Sogbéni malgré l'intervention du délégué de la CNE et il a refusé de distribuer les attestations aux militants RPG.

Gbessoba : de nombreux électeurs ne sont pas entrés en possession de leurs cartes. Ils ont reçu à la place des enveloppes contenant des bulletins. Le sous-préfet donnera plus tard l'ordre aux agents de sécurité de battre tout réfractaire aux consignes données. Ce fut le cas à Tinkoro et à Gbessoba-centre. Le sous-préfet, en compagnie de jeunes loubards, a décidé de faire voter tout le monde en plein air, autrement dit sans isoloir (tout étant permis au PUP).

Karala : le bureau de vote N° 2 de Karala était présidé par le sous-préfet lui-même qui obligeait les électeurs à voter PUP.

Nionsomoridou : le sous-préfet est allé dire aux habitants de Tamikoro et environnants de ne pas venir et que le vote était terminé. Bien sûr, car les urnes avaient déjà été bourrées la veille.

A Lola les délégués des partis furent chassés presque partout des zones rurales et les urnes bourrées. Au bureau de vote N° 5 (Kpélékoly, Lola-centre), le candidat national du PUP, Jérôme Théa a distribué des cartes électorales et attestations aux militants PUP qui ont voté plusieurs fois sous les yeux approbateurs de la police. Au bureau de vote N° 1 (Homia Kily 1, toujours Lola-centre), l'adjoint au maire, Boniface Haba a déchiré publiquement les cartes électorales des militants connus de l'opposition en présence du délégué de la CNE.

Sous-Préfecture de Lainé (bureaux de vote N° 1 et 4) : les bulletins du RPG étaient insuffisants. Face à la réaction des deux délégués RPG, ils ont été consignés au commissariat de police jusqu'à 17 H pour les empêcher de suivre le déroulement du scrutin.

Sous-Préfecture de Kokota (bureaux de vote N° 1 et 2 de Léapléata) : les délégués RPG ont été interdits d'accès aux bureaux de vote par le président du district sur ordre du sous-préfet. Au bureau de vote de Malou, seuls 45 bulletins RPG étaient disponibles.

Sous-Préfecture de Foumbadou, dans les bureaux de vote de Manago, après interpellation des délégués RPG par le sous-préfet, les urnes ont été bourrées. Le PUP s'est ainsi arrogé les 100 % des voix (environ 15.000 électeurs).

Au niveau de la centralisation des résultats à la préfecture :

- toutes les enveloppes (sacs sécuritaires) ont été transmises ouvertes à la commission centrale préfectorale ;

- la plupart des procès verbaux ont été raturés et corrigés par les présidents des bureaux de vote sur instruction des sous-préfets, notamment dans les sous-préfectures de N'Zoo, Lainé, Gama, Tounkarata et Foumbadou.

Dans la circonscription de N'Zérékoré, un scandale éclate au bureau N° 1 de Gonia : le président de ce bureau de vote, Cheick Touré, est pris en flagrant délit de fraude avec deux (2) urnes bourrées de bulletins du candidat PUP à l'uninominal Etienne Cécé Foromo. Les autorités en sont saisies par les délégués de l'opposition, le constat est fait en présence du représentant de la CNE, du gouverneur, du préfet, du président de la commission préfectorale de centralisation, d'une équipe de la Radio Télévision Guinéenne (RTG) et de nombreux électeurs.

Conformément à l'article L 195 du Code électoral et à la législation en vigueur, Cheick Touré doit être traduit en justice pour répondre de sa forfaiture.

A Kwuitè-Yapoulou, le chef de quartier Gérard Tokpo délivrait secrètement et gratuitement des attestations et certificats de résidence aux réfugiés et aux électeurs PUP. Quant aux électeurs de l'opposition, il a fallu l'intervention du représentant de la CNE la veille du scrutin à 19 H pour qu'il accepte, et ce, contre payement de 500 FG par personne. Les mêmes documents étaient délivrés à Sokoura aux mêmes personnes, au même prix.

Dans les sous-préfectures et districts, obligation était faite aux délégués de l'opposition de se munir d'un visa délivré par le sous-préfet pour être reçus dans les bureaux de vote. Cette absence momentanée (puisque la décision n'a été rendue publique que le jour du scrutin) a été mise à profit pour bourrer les urnes. Ce fut le cas dans les sous-préfectures de Koulé (districts de Pampaya et Loula) et de Bounouma (district de Tèyéhouon). Le délégué RPG, Alhousény Magassouba a été expulsé par le président de ce dernier district. Toujours dans la sous-préfecture de Bounouma (district de Gönö), Bruno Mohamed Konaté et ses collègues sont victimes de tracasseries et d'intimidations de la part du président du district et seront finalement expulsés du village la veille du scrutin. La nuit sera mise à profit pour bourrer l'urne. Revenu très tôt le lendemain matin, M. Konaté sera giflé par un militant PUP pour avoir exigé l'ouverture de l'urne avant le début du vote. Grâce à l'intervention du gendarme présent, l'urne sera ouverte et on y trouvera effectivement plusieurs centaines de bulletins du candidat PUP à l'uninominal. Le cas sera porté à la connaissance des représentants de la CNE à N'Zérékoré. Une violation de plus de l'article L 195 du Code électoral.

Sous-préfecture de Womey : dans le district de Kabiéta, sur ordre du sous-préfet Sonomy Kaba, expulsion des délégués PRP Charles Haba et Caroline Lama malgré la présentation des documents de leur parti les accréditant comme tels. Le sous-préfet en a profité pour imposer aux électeurs le choix exclusif des bulletins PUP. Dans le district de Tokpata, il a été constaté une anomalie que le secrétaire général M. Damey devait entériner malgré la protestation des délégués de l'opposition :

- inscrits : 212 ;
- nombre de votants : 359 ;
- suffrages exprimés : 355 ; soit une différence notable de 143 voix en plus.

Il faut noter en outre que la plupart des présidents des bureaux de vote n'ont rempli leurs procès verbaux que dans la salle de centralisation de la préfecture avec des enveloppes non scellées après le dépouillement. Ainsi, comme à Koulé, Pampara et Loula, le vote n'a pas été libre à Womey.

Par ailleurs à Koulé, la liberté était offerte aux électeurs de voter autant de fois qu'ils le pouvaient avec les cartes électorales et avec les attestations établies à cet effet par l'autorité locale. C'est ainsi qu'on a fait voter même les enfants âgés de 7 à 10 ans sans la moindre pièce d'identité et des pères de famille en place et lieu des membres de leur foyer. Le sous-préfet en personne a sillonné, sous escorte, tous les bureaux de vote des districts et villages en menaçant les représentants des partis et en ordonnant aux chefs de districts de frapper d'amende tout citoyen qui ne voterait pas PUP. A l'issue du scrutin, le même sous-préfet a ordonné aux présidents des bureaux de vote de ne pas délivrer de copies des fiches de résultats aux délégués des partis.

A Macenta, Guéckédou, non seulement les paysans furent menacés d'être chassés du village s'ils votaient pour l'opposition mais en plus, les représentants des partis politiques furent chassés des bureaux de vote.

Kérouané et Faranah : ces deux préfectures furent prises d'assaut militairement.

A Faranah les habitants qui avaient hébergé les représentants de l'opposition furent arrêtés et bastonnés (50 coups de fouet chacun), principalement dans la sous-préfecture de Maréla. Les délégués des partis furent expulsés de Maréla, Sandénla, Passaya et Hérémakono.

Dans les sous-préfectures citées ci-dessus, le vote était terminé à midi. Le préfet Aly Kaba de Faranah avait lui-même donné l'exemple en bourrant les urnes. Le candidat du PUP débarqua en ce moment de Conakry avec un contingent de la garde présidentielle et aussitôt la ville est mise en état de siège.

A Maréla, relais cosmopolite à cheval entre Mamou et Faranah, la plupart des sensibilités politiques, notamment celles de l'opposition sont représentées. Cependant, sur 7.600 électeurs inscrits, 7650 suffrages ont été exprimés pour le seul PUP. Soit 100, 65 %. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y a pas eu en réalité de vote, le sous-préfet et ses acolytes ayant confisqué et bourré toutes les urnes de la sous-préfectures. Aucun bulletin nul dans les 19 bureaux de vote, comme si tout le monde y était rôdé à l'exercice d'un scrutin aussi complexe. La localité n'aurait enregistré en outre aucun cas de décès, de maladies ni de déplacements. Aussi curieux que cela puisse paraître, même la candidate PRP et vice-maire de la commune de Faranah, Mme Fatoumata Maréla Baldé et toute sa famille auraient voté pour le parti du pouvoir.

Dans la circonscription de Dabola, les délégués des partis furent également chassés et les urnes bourrées. C'est ainsi qu'à Bissikirima, avant même le vote, les délégués et militants de l'opposition avaient constaté que trois (3) urnes étaient bourrées de bulletins PUP. Ils en ont fait part au délégué de la CNE. A Dogomet, ils ont également saisi cinq (5) urnes bourrées par le sous-préfet de cette localité. Malgré leurs protestations à la centralisation préfectorale, ces huit (8) urnes ont été comptabilisées au profit du PUP. Nos délégués ont été chassés de Dogomet.

S'agissant de Dinguiraye, les irrégularités et autres anomalies sont aussi multiples que variées. Pour plus de détails, le lecteur trouvera en annexe un rapport circonstancié écrit conjointement par les responsables locaux des partis signataires (PRP, RPG, UNR).

A Coyah :

- choix sélectif des responsables des bureaux de vote par l'autorité préfectorale sur la base de leur appartenance politique ;

- dans la plupart des bureaux de vote, les bulletins RPG furent remplacés par ceux du PUP et de l'UNP. Ce qui provoqua des incidents en présence du délégué de la CNE et de certains observateurs étrangers ;

- de façon générale, les électeurs du PUP votaient avec de simples certificats de résidence que l'autorité refusait par ailleurs de délivrer aux électeurs de l'opposition. De nombreux militaires ont voté sans aucune pièce d'identité sous prétexte qu'ils étaient des missionnaires.

A Kindia, de nombreuses procurations ont été délivrées dans les bureaux de vote des quartiers Abattoir, Fissa, Tafory et Yéolé. Comme ailleurs dans d'autres préfectures, le préfet et sa suite ont voté dans tous les bureaux visités dont notamment à Manquépas, à Thiéwéré, Missidé, Sanda, Dalonfary, Walia, Kouyéya et Kabèlèya dans Gomba.

A Doubaya et à Sefan (Molota), les présidents des bureaux de vote ont délivré des certificats de résidence le jour du scrutin aux électeurs du PUP. Ceux de Séfan et de Yembèring (Madina-Oula) ont fait poster des indicateurs dans les isoloirs pour faire voter PUP. Les délégués UNR ont failli être lynchés par des loubards pour avoir dénoncé cette irrégularité. Le chef des loubards de Yembèring, un certain Fodé Laye Bangoura, en complicité avec le président du bureau de vote a fait bourrer les urnes au vu et au su des électeurs, après avoir neutralisé de force le délégué de l'UNR.

A Samaya, le sous-préfet lui-même a eu l'audace de faire voter 85 fois sans carte d'électeur au profit du PUP, malgré l'opposition farouche du délégué de l'UNR qui refusera par conséquent de signer les P.V. des résultats.

A l'issue du scrutin, le constat général était que la plupart des P.V. ont été falsifiés, parfois repris dans la salle dite de contrôle par le conseiller du préfet lui-même.

Dans la plupart des bureaux de vote de Téné dans Bangouya et de Koundabalaya, les bulletins UNR à l'uninominal ont été mutilés du symbole "parapluie" qui servait à reconnaître lesdits bulletins.

A Boffa les délégués furent empêchés et renvoyés sur Conakry. On a fait voter des enfants de 8 ans sous prétexte que les parents se trouvaient au champ.

A Boké, si le bureau de vote N° 2 du district de Tomboya a été installé dans un domicile privé, à Tamarancy, par contre, le deuxième bureau de vote disparaissait miraculeusement dès la matinée du 11 juin 1995. A Baralandé (Guèya Fari), deux bureaux de vote ont été jumelés.

Au Fouta, dans les grandes villes, les représentants des partis ne furent pas en général chassés des bureaux de vote, mais ils furent empêchés de signer les procès verbaux, à l'exception de Labé et Pita. On refusera de délivrer au militants de l'opposition des certificats de résidence dans les zones rurales. Aucune enveloppe n'était scellée. Des sous-préfets ne se génèrent même pas de remplacer les procès verbaux.

A Labé, le 10 juin, alors que la campagne était close, le préfet, sur les antennes de la radio rurale, a invité la population a voté contre le candidat PRP Saïdou Maléah Diallo qui avait dénoncé le 06 juin les éventuelles fraudes du pouvoir et les préparatifs en cours au niveau des préfectures du Fouta.

A Télimélé : pendant le scrutin, nombreux furent les bureaux de vote qui manquèrent de bulletins des candidats de l'opposition. Exemples : Gouma (sous-préfecture de Gougoudjé), Gambaya (sous-préfecture de Sintan), Para (sous-préfecture de Thionthian)... A Missira et dans certaines autres localités, les bulletins du PUP ont été introduits dans les enveloppes et distribués aux électeurs la veille du scrutin. A Kollet et Sinta, les délégués des partis d'opposition n'ont pas été admis dans les bureaux de vote. Seuls les sous-préfets ont dirigé les opérations électorales dans leurs localités. Par ailleurs les anomalies ci-dessous ont été constatées :

- refus de bon nombre de sous-préfets, présidents de CRD et même des présidents de bureaux de vote de recevoir les délégués de l'opposition dans les bureaux de vote ;

- distribution presque généralisée des bulletins PUP sous enveloppe aux citoyens quelques jours avant le scrutin ;

- bourrage systématique des urnes et vote des pères de famille au compte de leur concession au profit exclusif du PUP.

Le préfet, après des actes d'intimidation, a fait arrêter plusieurs responsables de l'opposition dont Mamadou Souran Baldé et Ismaïla Diallo (PRP) et Laho Diallo (UNR).

A Lélouma, les irrégularités constatées se résument ainsi qu'il suit :

- aucun délégué d'un parti d'opposition n'a reçu du président de son bureau de vote une copie des fiches de résultats ;

- des délégués de partis ont été répudiés à N'Dantary (Thianguel-Bory), à Sabéré Sarè... ;

- des procès verbaux n'ont été établis qu'aux chefs-lieux des sous-préfectures de Lafou, de Thianguel-Bory... ;

- des enveloppes de la sous-préfecture de Hérico n'ont été fermées qu'à Lélouma-centre. C'est le cas de Wendou-Koula, Hérico, Wendou-Fèto et Manda;

- les résultats de Thianguel-Bory, Manda, Linsan et Lafou ont été convoyés par les sous-préfets et les dossiers défendus par eux et par les membres de la commission préfectorale de centralisation ;

- les résultats de Linsan et de Manda ont passé la nuit avec les sous-préfets concernés.

Distribution sous enveloppe des bulletins PUP dans les familles avant (09 et 10 juin) et pendant le scrutin à Ditinn (Dalaba), Bissikirima (Dabola), Sikhourou et Forécariah centre... A Dabola, les ministres Aliou Baniré Diallo et Yvonne Condé ont pris part eux-mêmes à ces opérations.

A Dalaba, au centre urbain et à Ditinn, des lots importants de cartes d'électeurs non distribuées ont été remises à des sympathisants PUP pour voter plusieurs fois. Par ailleurs, les résultats de vote des sous-préfectures de Ditinn, Kankalabé, Mombeya, Bodié et Kèbaly ont été nuitamment acheminés par le candidat uninominal du PUP, Mamadou Alpha Diallo dans des enveloppes non scellées avec la complicité de présidents de bureaux de vote d'obédience PUP.

Toujours à Ditinn, sur les 16 bureaux de vote, les délégués de l'UNR n'ont été admis que dans 4. Même ceux-ci n'ont pas été autorisés à signer les procès verbaux. Dans le district de Kamakoro, manque crucial dans deux bureaux de vote de bulletins du candidat UNR à l'uninominal, Baldé Ousmane Baldez. Informé par un candidat du PRP (M. Cissoko) le sous-préfet n'a pas cru devoir fournir les bulletins nécessaires.

Dans deux bureaux de vote de Fougoumba, les chefs de file des familles traditionnelles ont voté tôt le matin et ont été autorisés à s'installer à l'intérieur du bureau pour obliger les autres citoyens à voter PUP, au vu et au su de tout le monde.

Dans l'ensemble de la préfecture de Dalaba, les P.V. des 162 bureaux de vote ont été détenus, dans des enveloppes non scellées, du 11 au 13 juin par les présidents des bureaux de vote. Ces derniers étaient obligés de rendre compte au secrétaire général chargé de la Décentralisation avant de passer un à un devant la commission préfectorale de centralisation des résultats. A l'issue de cette centralisation, un cadrage était encore nécessaire pour lequel il a fallu que le préfet aille hercher de nouveaux imprimés à Mamou. Les résultats de Dalaba sont atypiques : la liste nationale de l'UNR l'emporte avec 12.120 suffrages contre 11.671 au PUP alors que le candidat UNR à l'uninominal perd par 12.290 suffrages contre 14.239 pour le PUP.

A Gaoual, les élections se sont déroulées dans une totale confusion sciemment organisée par les autorités locales (préfet, maire, sous-préfets, présidents de CRD) et par les forces militaires :

- distribution, un peu partout dans les villages, des bulletins PUP aux électeurs pendant les trois (3) jours précédant le scrutin. C'est ainsi que dans les districts de Sinthiouroun des bulletins PUP enveloppés ont été saisis sur de nombreux électeurs alignés devant le bureau de vote. Ces pauvres paysans avouaient les avoir reçus des autorités locales pour éviter de se tromper parmi les multiples bulletins ;

- M. Bah, du centre de santé de Kakony et président du bureau de vote de Thiédè, coincé à la table de dépouillement a reconnu avoir modifié les chiffres en faveur du PUP avec ses collègues des sous-préfectures de Koumbia, Foulamory, Kounsitel et Touba. Sur sa fiche de résultats on pouvait lire : 123 voix pour le PUP au lieu de 53 à l'uninominal et 84 au lieu de 51 au scrutin de liste nationale ;

- à N'Djouri-centre, un indicateur était posté dans l'isoloir pour montrer aux électeurs les bulletins du PUP. Le père de l'élève qui a décelé cette mascarade a été limogé de son poste d'Imam de la mosquée par le sous-préfet adjoint de Koumbia ;

- à Touba et à Kounsitel, les bulletins du PDG-AST ont été purement et simplement éliminés des lots.

Toutes les observations et réserves formulées par les partis d'opposition ont été rejetées par M. Victor, juge de paix de Tougué et président de la commission préfectorale de centralisation de Gaoual. Avec le consentement des délégués de la CNE et du ministère de l'Intérieur, tous les résultats des bureaux de vote ont été modifiés par une commission comprenant le préfet, le maire, le commissaire central de police et le commandant de la douane.

A Koundara, les délégués de l'opposition ont été interdits, de 08 H à 14 H, dans tous les bureaux de vote de la sous-préfecture de Kamabi sur instruction du sous-préfet. Quant à la sous-préfecture de Termessé, le préfet Dansa Kanté a cru devoir s'y rendre lui-même le 09 juin 1995 pour une mission très originale. En effet, en compagnie du président de la CRD, il a fait implanter des piquets sur vingt (20) sites de la localité en déclarant que le Général Lansana Conté promet d'y réaliser des forages pour les populations si celles-ci votaient PUP. Pour une localité aussi aride, nous convenons que la promesse était alléchante.

Si à Missira les urnes ont été bourrées dans presque tous les districts, dans la commune urbaine, les responsables du PUP ont fait de porte en porte pour distribuer des enveloppes contenant les bulletins PUP. Cela au vu et au su de toute la population. C'était également le cas dans la sous-préfecture de Youkounkoun.

2- A propos des cartes d'identité et autres documents

Partout en Haute-Guinée on obligea les électeurs dans les villes à présenter des cartes d'identité. Dans le même temps à N'Zérékoré, Macenta, Guéckédou les chefs de quartiers délivraient à tour de bras des attestations aux Guinéens comme aux réfugiés pour les faire voter.

C'est ainsi qu'on devait constater une insuffisance et une mauvaise distribution des cartes d'électeurs et bulletins de vote (distribution sélective, confusion organisée au niveau des cartes d'électeurs et bulletins de vote en les envoyant d'une circonscription à une autre souvent éloignée). Exemples : Lélouma, Dabola, Kouroussa, Mandiana, Banankoro, Benso, Boola, Faranah, Dinguiraye.

Tous les moyens ont été mis en oeuvre pour empêcher les partis d'opposition de participer correctement au scrutin :

- arrestations et séquestrations des représentants de partis d'opposition, avant, pendant et après le scrutin ; c'est ainsi que M. Mamadou Yacine Diallo du PRP à Porédaka (Mamou) a été arrêté le 09 juin et relâché seulement le 13 juin 1995 ;

- mise en résidence surveillée à Ourékaba (Mamou) de El-hadj Alpha Savané et Sanoussy Bantama Sow, tous deux membres du Bureau Politique et candidats sur la liste nationale du RPG ;

- arrestation de MM. Wann Oumar du Comité National des Jeunes UNR à Mamou et Mamadou Katin Kourouma, militant bien connu du RPG à Dabola, le jour du scrutin ;

- arrestation à Télimélé, également le jour du scrutin, de Dr. Laho Diallo, membre du secrétariat général et candidat sur la liste nationale de l'UNR ;

- le sous-préfet de Mafara (Dalaba) ayant accompli sa mission de fraude électorale s'est écrié devant son préfet : ***"Prenez moi en triomphe, car je vous apporte la victoire conformément à vos instructions"***. Ledit préfet, impliqué dans le procès actuel des gangs à la Cour d'Assises de Conakry, disait récemment à qui voulait l'entendre : ***"si le PUP perdait à Dalaba, j'irai en prison"***.

A Mamou, le préfet a voté dans tous les bureaux de vote qu'il a visités en compagnie d'une forte escorte. Dans la même préfecture au bureau de vote de Séydiya-centre (Timbo) le sous-préfet a ordonné à 18 H aux militants du PUP de prendre les cartes d'électeurs non distribuées et de "voter pigeon blanc" sans carte d'identité. Il en fut de même au bureau de vote N° 18 de Kaloum (Conakry) où, d'ailleurs, les isoloirs ont été installés longtemps après le début du vote.

Les cartes d'identité ont été exigées, comme l'indique la loi, partout en Haute-Guinée. Dans le même temps à Boké-centre, N'Zérékoré, Macenta et Guéckédou, les chefs de quartiers laissaient voter de nombreux citoyens sans cartes d'identité. Presque dans toute la région forestière, des attestations ou certificats de résidence furent délivrés aux réfugiés pour voter PUP.

A Dogomet (Dabola), M. Alpha Diallo (famille N° 36) et M. Djiguiré Kémoko (famille N° 75) ont voté respectivement 7 et 12 fois pour le PUP.

A Mali, vote dans les bureaux clandestins installés au domicile de chefs de districts et présidents de CRD à Idayatou. Vote également des chefs de famille au nom de toute leur concession au profit du PUP, et ce, sans procuration.

A Tougnifily (Boffa), le sous-préfet a mis en demeure les membres de certains bureaux de vote de faire voter par procuration plus de 20 personnes. Autres aspects des opérations de vote :

- renvoi des délégués des partis d'opposition des bureaux de vote ;

- obligation de prendre uniquement les bulletins PUP, et ce, en présence du commissaire de police Mamadouba Camara ;

- dépouillement unilatéral des bulletins par Morigbé Camara, chef de section Développement rural qui a substitué des bulletins PUP à ceux de l'opposition.

A Kaloum (Conakry) au bureau de vote N° 8, cinéma Vox, manque total du bulletin uninominal de la candidate Fatou Camara du RPG.

Des citoyens se disant membres de la Croix Rouge Guinéenne y ont voté plusieurs fois.

A Ratoma, aux bureaux de vote N° 15 et 16 de Taouyah, les électeurs n'ont pas eu droit aux bulletins des candidats au scrutin uninominal de la circonscription dont ceux du PRP et de l'UNR.

A Kaporo, des urnes ont été bourrées par les chefs de quartiers notamment celles installées dans les "maquis" au profit du PUP.

A Wanidara, le dépouillement du bureau de vote N° 8 a été effectué par le seul président du bureau de vote, Mamadouba Kéita, qui a reconnu les faits par engagement écrit.

A Yimbaya Tannerie (Matoto) bureaux de vote N° 13 et 16, insuffisance de bulletins RPG, PRP et UNR. De même, rétention de bulletins de vote PRP à Hafia Minière au bureau de vote N° 9 (Dixinn).

Dans les casernes à Conakry et ailleurs :

Au bureau de vote N° 3 du camp Alpha Yaya Diallo (foyer du soldat), le commandant du camp, le colonel Alsény Bangoura a fait voter plus de 30 militaires à partir de 9 H 44 sans cartes d'électeurs, malgré les protestations des représentants des partis. De même au bureau N° 4, face à l'impuissance des représentants des partis, 89 militaires ont voté par dérogation et 9 autres par procuration. Malgré l'interdiction officielle de ces mesures.

Aux bureaux N° 5 et 7 du même camp, le colonel Alsény Bangoura prétendait avoir reçu l'ordre de la Commune de Matoto autorisant les militaires à voter en uniforme avec la carte d'identité.

Les membres de ces bureaux de vote du camp n'étaient composés que d'officiers supérieurs, contrairement aux dispositions du Code électoral.

Toutes les observations et réserves des représentants des partis à cet effet ont fait l'objet d'une fin de non recevoir.

Au camp Almamy Samory Touré (commune de Kaloum), le gouverneur de la ville de Conakry, civil de son état, a fait voter plusieurs militaires sur procuration arguant qu'ils sont au front ou en mission. Ce fut le cas dans toutes les casernes du pays.

Au camp Kémé Bouréma de Kindia, les délégués des partis politiques autres que le PUP n'ont été reçus qu'à partir de 11 H. Ce qui donna le temps aux officiers commis d'office de bourrer les urnes des bureaux de vote N° 1, 2 et 3 (Foyer du soldat, Mess et Bureau du bataillon) tel que consigné dans le tableau ci-dessous :

B . V.	Inscrits	Suffrages exprimés U	Ecart	Suffrages exprimés N	Ecart
1	480	745	+ 265	761	+ 281
2	322	734	+ 412	742	+ 420
3	575	703	+ 128	710	+ 135
Total	**1.377**	**2.182**	**+ 805**	**2.213**	**+ 836**

U = uninominal N = liste nationale

Remarques :

1- Au scrutin uninominal, 805 électeurs fictifs ont voté. Ce qui montre l'ampleur des fraudes dues au vote multiple.

2- Au scrutin de liste nationale, ce sont 836 électeurs fictifs qui sont enregistrés toujours au compte du PUP.

3- Au total sur 1.377 inscrits, ce sont 2.182 électeurs à l'uninominal et 2.213 au scrutin de liste qui ont voté. Soit probablement l'effectif total du camp Kémé Bouréma y compris ceux actuellement au front (Libéria et Sierra-Léone).

4- Au bureau de vote N° 2, il y a plus du double du nombre des inscrits qui ont voté. Incroyable mais vrai !

IV.- CENTRALISATION DES RESULTATS :

Au niveau de la Commission de Centralisation à Conakry, il est à noter que la Centralisation se fait à différents niveaux. Les résultats des circonscriptions sont d'abord communiqués à un Comité dit de coordination présidé par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et composé de ministres et de hauts fonctionnaires comme Abou Somparé, candidat PUP. Ce Comité est installé dans un bureau au rez-de-chaussée du Palais du Peuple. Il examine les résultats, les rectifie au besoin et les répartit en fonction d'un quota préétabli. Les nouveaux résultats sont communiqués à la circonscription concernée qui les répercute à la Commission Nationale de Centralisation officielle sise au 3ème étage du Palais du Peuple (Salle du 2 octobre). Cette Commission est présidée par M. Moussa Solano, membre du bureau exécutif du PUP. A cet égard, la fraude devient plus qu'évidente.

C'est le cas d'ailleurs de la Commune de Ratoma où le président de la commission préfectorale de centralisation est vivement sollicité par le directeur national des services de police. Il en est de même du préfet de Beyla qui exprimait sa joie par radio et à haute voix au président de la Commission Nationale de Centralisation, à la surprise générale de tous les délégués présents dans la Salle du 2 octobre.

Toujours à la Commission Nationale de Centralisation, le candidat UPG de Yomou, qui avait renoncé à sa candidature avant le scrutin, a obtenu quand même 825 voix. A l'annonce de ce résultat, le délégué UPG au niveau de la Commission a vivement protesté contre une telle manipulation.

Il est Important de notifier que nulle part dans le pays, les procès verbaux des bureaux de vote n'ont été affichés, en violation de l'article L 85 du Code électoral.

A Dubréka, selon le résultat communiqué par la Commission Nationale de Centralisation, le taux de participation atteint 99,77 % et, comble d'ironie, même les militants de l'opposition auraient voté pour le candidat PUP à l'uninominal.

Concernant les résultats de Koundara, le préfet a communiqué en premier lieu 9.937 voix en faveur du PUP et, en deuxième communication, 11.937 voix (soit une différence de 2.000 voix). Les résultats des autres partis demeurent sans changement.

N.B :*En attendant la parution d'un livre blanc sur les élections en Guinée, le présent mémorandun n'a nullement la prétention d'être complet. C'est pourquoi, toutes suggestions et recommandations seraient les bienvenues dans cette situation politique grave et dans l'intérêt supérieur du processus démocratique amorcé dans notre pays.*

V.- CONCLUSIONS

Manipulations, intimidations voire harcèlement, arrestations arbitraires, bourrage des urnes, falsifications de procès verbaux...

Gomez s'est attelé à rééditer son exploit tristement célèbre du 19 décembre 1993 croyant pouvoir légitimer sa forfaiture par la présence de nombreux observateurs étrangers qu'il tient à défier vaille que vaille.

Si dans certains centres urbains comme Labé, Kankan, Siguiri, Dabola, etc, il a cherché à faire illusion, le vernis de la transparence n'a pas tenu. Dans de nombreuses autres localités, les règles de la démocratie ont été purement et simplement bafouées. Et sans état d'âme ! Sa tentative de diversion n'aura trompé personne.

Habitués aux méfaits du pouvoir, mais, dans l'espoir qu'ils ne connaîtraient pas la même mascarade qu'à la présidentielle de décembre 1993, les partis signataires s'étaient engagés dans les présentes élections législatives en vue de susciter une certaine culture démocratique. De par leur présence, ils entendaient rendre vivante une Assemblée Nationale, génératrice d'une véritable ambiance démocratique qui serait le terreau où pousseraient les aspirations de pluralisme et donc de tolérance au sein du Peuple de Guinée. Lequel peuple connaîtrait alors, et seulement alors, le décollage économique auquel il aspire depuis de longues décennies.

Comme à l'occasion de l'élection présidentielle, les consultations législatives du 11 juin 1995 furent encore une fois un rendez-vous manqué avec le peuple de Guinée. Jusqu'à quand abusera - t - on de sa patience ?

La culture de parti unique dont usent et abusent le régime de Lansana Conté et ses thuriféraires ne passe plus. Et ne passerait pas demain non plus. Hier, les partis d'opposition ont joué le jeu même s'ils ont été diabolisés et continuent de l'être aujourd'hui encore. Leur patience comme celle du peuple dont ils sont les hérauts a aussi des limites. Trop c'est trop !

Non content d'avoir mené le pays dans une situation aussi catastrophique qu'inacceptable, Lansana Conté s'avise aujourd'hui de lui enlever l'ultime expression de sa dignité et de sa liberté : la faculté de choisir ceux qui doivent conduire son destin. Lansana Conté n'a rien retenu de l'histoire sinon, il se serait souvenu du sort de ceux qui s'opposent à la volonté de leur propre peuple.

Pour toutes ces raisons, les partis signataires ont décidé de la signature de la déclaration commune du 14 juin 1995.

En tout état de cause, ils sont déterminés à réaliser autant que faire se peut la volonté du peuple. Mais, invitent tout le monde au calme, à la vigilance et à la lucidité. La bataille politique sera menée jusqu'au bout et sans concession.

Dans la situation actuelle, de nouvelles élections libres, régulières et transparentes doivent être organisées. Pour y parvenir il faut :

- mettre en place une Commission Nationale Electorale (CNE) indépendante et souveraine qui aura pour tâches essentielles la formation et l'information des citoyens pour éveiller leur sens civique, la préparation et l'organisation effectives du processus électoral :

- doter cette Commission de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour mener à bien sa mission ;

- obtenir la stricte neutralité de l'administration sur toute l'étendue du territoire national au niveau des gouverneurs, préfets, sous-préfets, présidents de CRD et chefs de quartiers et de districts ;

- obtenir l'égalité des citoyens et des partis au niveau des média d'Etat et rendre le Conseil National de la Communication (CNC) plus responsable et indépendant du pouvoir ;

- promouvoir l'éducation civique des citoyens par les moyens disponibles : radio, télévision, séminaires de sensibilisation, meetings de partis politiques et société civile, confection de matériels didactiques adaptés en français, arabe et n'ko ;

- faire respecter scrupuleusement les dispositions de la Loi Fondamentale et des lois organiques, notamment celles du Code électoral ;

- favoriser l'obtention de la gratuité des cartes d'identité nationale comme ce fut le cas au Sénégal et, pour cela, faire appel à toutes les forces démocratiques et à tous les bailleurs de fonds favorables à l'instauration de la démocratie en Guinée.

Les signataires saluent le travail accompli par les observateurs internationaux et lancent un appel pressant à tous les pays démocratiques et à l'ensemble de l'opinion nationale et internationale.

Les Guinéens attendent leur soutien dans la lutte qu'ils mènent pour l'instauration d'un véritable Etat de droit en Guinée.

Vive la République de Guinée démocratique, libre et prospère pour tous les Guinéens.

- Parti du Renouveau et du Progrès (PRP)
- Rassemblement du Peuple Guinée (RPG)
- Union pour la Nouvelle République (UNR)
- Parti Démocratique de Guinée (PDG-AST)
- Unité Nationale et Démocratie (UND)

POST-SCRIPTUM

EN RAISON DU FAIT QUE LA REDACTION N'EST PAS ENCORE ENTREE EN POSSESSION DE TOUS LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE DOSSIER, LE PRESENT DOCUMENT EST UNE PREMIERE EDITION QUI SERA SUIVIE D'AUTRES A MESURE QUE DE NOUVELLES INFORMATIONS PERTINENTES SERONT RECUES.

La Rédaction

INFOS DERNIERES

I. MACENTA

Dans les zones du Sud reputées favorables au RPG, c'est à dire deSérédou jusqu'au fleuve Diani (N'Zébéla, Koyama..) et à Macenta-Centre, l'immixion de l'Etat dans la campagne, en particulier celle du Chef de l'Etat lui-même, a été un important facteur d'intimidation. Les élections n'y ont été ni libres ni transparentes.

Tous les responsables et notables du Sud avaient été rassemblés à Sérédou par le Chef de l'Etat, lors de sa visite de campagne, pour leur brandir l'épouvantail de la guerre civile au cas où l'opposition l'emporterait aux élections. Le clou avait été enfoncé auparavant par les menaces de licenciements, de mise en retraite anticipée ou de retrogradation proferées par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité à l'encontre des autorités locales et agents de l'administration qui ne voteraient ou ne feraient pas voter PUP.

Comme si tout cela ne suffisait pas, à la veille du scrutin, le Sud a été pris d'assaut par l'armée. Des militaires armés jusqu'aux dents ont l'artère Sérédou - Koyama dans des chars de combat, menaçant de mort tout ceux qui voteraient pour le RPG. Au jour du vote, le Sud était donc complètement militarisé. Cette intervention de l'armée s'est poursuivie jusque dans les bureaux de vote où des militaires postés indiquaient le bulletin à "choisir".
Les délégués du RPG ont vivement protesté contre ces intimidations et violations flagrantes de la Loi. A l'instigation des militaires, ils seront presque tous chassés des villages, comme à Zatioula dans Koyama et dans le Wattanka où sept (7) des dix (10) bureaux de vote ont été interdits aux délégués de l'opposition. A Gnanvhalazou, ce sont les chefs de carrés qui ont voté pour les membres (tous absents) de leurs familles. Dans ce district dépeuplé par les attaques de rebelles libériens, il y a eu plus de votants que d'inscrits sur la liste. C'était le cas dans plusieurs autres villages.

C'est pour cela, qu'à la centralisation à la préfecture, le délégué du RPG a exigé en vain qu'il soit procédé à une comparaison des données "officielles" avec celles de son parti. Sous l'oeil complaisant du représentant de la CNE, de nombreuses enveloppes sont parvenues ouvertes à la salle de centralisation avec des chiffres visiblement modifiés.

Pourtant, la Commission de Centralisation préfectorale travaillera sur la base de ces P.V falsifiés, malgré les vives protestations de nos délégués. Ce qui amena le délégué RPG à s'abstenir de signer le P.V établi.

II. LOLA

1°- Pendant la campagne

- Perturbation du programme de campagne RPG-PRP dans les Sous-préfectures de Kokota et Gama;

- Interdiction de circuler à l'encontre des responsables RPG de la sous-préfecture de N'Zoo;

- Patrouilles de menaces et d'intimidations, avec engins militaires (véhicules, chars,...), dans la ville de Lola depuis le Vendredi 09 Juin 1995;

- Répartition des bulletins de vote sans tenir compte du découpage électoral de la circonscription (cas de Guéasso);

- Choix sélectif des Présidents de bureaux de vote et exclusion des représentants de l'opposition du séminaire de formation des scrutateurs;

- Rétention délibérée, par les chefs de quartiers et de districts, des cartes d'électeurs de bon nombre de militants de l'opposition (RPG en particulier), pendant des cartes étaient distribuées à des éléments acquis au PUP pour vote multiple;

- Le maire-candidat uninominal du PUP, Matho Doré, a ordonné aux chefs de quartiers et de districts le refus de délivrer les cartes d'électeurs aux citoyens non détenteurs de ticket d'impôt Il en a d'ailleurs déchiré pour beaucoup de citoyens le jour du scrutin (cartes devant servir pour de prochaines consultations).

2°- Pendant le vote

- En présence du délégué de la CNE, Boniface Haba, maire-adjoint, a été pris en otage par les habitants d'un quartier pour avoir déchiré les cartes d'électeurs de nombreux citoyens déjà alignés devant les bureaux de vote;

- Le candaidat PUP de liste nationale, Jérôme Théa, au nom passsait de bureau de vote en bureau de vote avec une liste de 10 à 15 personnes au nom desquelles un élément de son escorte pouvait voter en qualitté de "chef de famille" et ce, avec la complicité des présidents de bureau de vote;

- Le jour du scrutin, malgré l'interdiction aux véhicules de circuler, le pick-up du service des Eaux et Fôrets, les voitures du Secrétaire Général chargé de l'administration et du candidat Jérôme Théa ont transporté toute la journée des habitants de villages environnants pour les faire voter dans les bureaux de vote de la commune urbaine (Homia-Koly, Tinghen-bolon, Souwala-Koly 2, 3 etc);

- Par contre, le commandant du sous groupement tactique basé à Lola a fait arrêter et emprisonner un responsable de la section RPG qui transportait à moto un délégué de ce parti vers son bureau de vote;

- Plusieurs plaintes ont été formulées contre les autorités locales et remises au délégué de la CNE pour expulsion des délégués RPG des sous-préfectures de Foumbadou, Guéasso et Kokota, pour emprisonnement arbitraire des représentants RPG à Lainé, pour manque de bulletins RPG à Kani, Malou, Lèaplèta..., pour fraudes et irrégularités diverses à Lola-Centre, Guéasso, Kokota et N'Zoo.

3°- Centralisation des résultats.

- Les résultats centralisés des sous-préfectures ont passé la nuit du 11 au 12 Juin avec les sous-préfets ou présidents de bureaux de vote munis, certains de correcteurs blancs. Tous les Procès Verbaux, vérifiés après la centralisation à la préfecture, portaient ainsi des ratures ou des traces de correcteurs;

- Aménagement de trois(3) bureaux pour la censure des P.V avant leur transmission à la Commmission Centrale de Centralisation, en l'occurrence les bureaux du Préfet, de son Secrétaire et du Service du Développement Rural;

- Toutes les enveloppes contenant les P.V parvenaient ouvertes à la Centralisation;

- Accès libre à la salle de Centralisation pour tous les responsables et militants PUP et interdit à ceux de l'opposition autres que les délégués dûment accrédités;

- Les délégués de l'opposition ne disposaient d'aucun moyen de bénéficier les P.V dont les résultats étaient dictés dans une hâte délibérement voulue;

- En raison de toutes ces irrégularités qu'ils ont dénoncées en vain, les délégués du RPG et du PRP ont refusé de signer le P.V des résultats de la circonscription;

III. PITA

Sous-Préfecture de Donghol-Touma

Les résultats de tous les bureaux de vote de la S/préfecture de Donghol-Touma ont éte influencés et manipulés par l'intervention directe ou indirecte du S/préfet, Mamadou Bobo Bah qui, sous prétexte que les ordres de mission des délégués UNR n'ont pas été visés par lui, leur a interdit l'accès aux bureaux de vote.

Le taux de participation dans cette S/préfecture a été très faible, contrairement au taux de 100% déclaré par le S/préfet. Ce dernier, assisté de son épouse et d'un Lieutenant de la gendarmerie, entre autres, a conduit persollement les opérations dans le bureau de vote n° 173 de Donghol-Centre. Au même moment, il a fait expulser les délégués UNR des bureaux de vote 157 et 166...

Sous- préfecture de Ley-Miro

Ici, le S/préfet n'est pas allé par quatre chemins. Il a centralisé à son niveau la plupart des résultats des bureaux de vote et les a modifiés à sa guise à l'aide d'un correcteur blanc. Ce qui lui a permis de substituer aux voix de l'UNR celles du PUP. Comme à Donghol-Touma, le S/préfet de Ley-Miro proclame à son tour un taux de participation record de sa localité, sans signaler de bulletin nul. De nombreux cas d'expulsion de délégués UNR des bureaux de vote sont également signalés, notamment à Boko Darou, Pellel Hangard N'Dantari...

SI dans la S/préfecture de Sangaréah, il y a eu de nombreuses irrégularités dans les bureaux de vote 202, 203, 204, 209 et 218 au détriment de l'UNR, dans celle de Maci, les résultats des bureaux de vote 49 et 53 ont été manipulés sur instructions du S/préfet. Quant à la S/préfecture de Ninguélandé, le S/préfet a centralisé tous les résultats des bureaux de vote à son niveau, dans des enveloppes non scellées pour les acheminer lui-même à la Commission de Centralisation de Pita. Comme ailleurs, dans la circonscription, la participation semble avoir été très élevée contrairement à la tendance vérifiée.

En raison des irrégularités et fraudes à peine voilées qui ont été constatées un peu partout, le Secrétaire Fédéral UNR de Pita, Modi Mouctar Kansagnal Bah, demande l'annulation pure et simple des resultats de 35 bureaux de vote de cette circonscription.

Annexe IV

INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS
COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS

P.O. BOX 160, CHEMIN DE JOINVILLE 26, CH-1216 COINTRIN / GENEVA, SWITZERLAND
TEL. (41 22) 768 47 47 — CABLE ADDRESS: INTERJURISTS, GENEVA
TELEX: 418 531 ICJ CH — TELEFAX: (41 22) 788 48 80

ANNEXE IV

Observatoire international de la démocratie en Guinée

Soutien de la Commission de l'Union européenne au processus de démocratisation en Guinée

Elections législatives
11 juin 1995

Déclaration liminaire

par

Monsieur Adama Dieng
Secrétaire général de la
Commission internationale de juristes

Introduction

Les observateurs de la Commission internationale de juristes (CIJ) se félicitent de la tenue des premières élections pluralistes en Guinée dans un climat de grande sérénité, même s'ils regrettent un faible taux de participation à celles-ci. Dans l'ensemble et dans l'état actuel des informations dont je dispose, les élections du 11 juin ont été relativement libres, justes et transparentes sur une grande partie du territoire guinéen, grâce à la volonté des autorités administratives ainsi qu'à la maturité et au sens civique des populations.

Il convient également de remercier les populations guinéennes pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aux observateurs qui ont pu accomplir leur mission sans entraves.

Les observateurs de la CIJ n'en ont pas moins constaté des dysfonctionnements au niveau de l'organisation du vote, des irrégularités dans les opérations de vote, de dépouillement et de décompte dont l'intensité a été particulièrement forte à Faranah, Kindia et Nzérékoré. Ils ont aussi constaté que les membres des bureaux de vote n'avaient pas toujours les compétences techniques requises pour bien s'acquitter de leur mandat.

Les carences constatées au niveau des membres des bureaux de vote sont plus manifestes encore chez beaucoup d'électeurs ruraux à cause des ravages que provoque l'analphabétisme en leur sein.

En encourageant l'ensemble du peuple guinéen, autorités administratives, partis politiques, syndicats, société civile à poursuivre le processus de démocratisation de la République de Guinée, les observateurs de la CIJ formulent les observations ci-après, pour ensuite leur adresser une série de recommandations.

I- Les constatations

Pour l'exécution de leur mission, les observateurs de la CIJ ont opéré dans plus d'un millier de bureaux de vote pendant le déroulement des élections, au moment des opérations de dépouillement et de décompte soit un échantillonnage significatif de l'ensemble des circonscriptions électorales de la République de Guinée.

Les observateurs de la CIJ n'ont bien évidemment pas pu rester en permanence dans les bureaux de vote où ils sont intervenus, conformément à leur mandat, durant les élections, les dépouillements et les décomptes.

Toutefois, leur parcours est suffisamment éloquent pour leur permettre de formuler des constatations objectives.

C'est, au vu des constatations partagées par l'ensemble des observateurs de la CIJ, qu'il est raisonnable de conclure que:

1) Il n'y a pas eu volonté délibérée de compromettre la liberté, la sincérité ou la transparence des élections même si dans quelques préfectures (Mandiana, Nzérékoé notamment) la présence d'autorités administratives et de militaires a pris des allures d'intimidation;

2) Des carences en moyens matériels et humains ont été parfois la cause de retards dans le démarrage des opérations électorales ou le transfert des urnes après la fermeture des bureaux de vote; quelques urnes n'ont pas été scellées conformément à la loi électorale. D'autres ont été brisées;

3) L'incompétence des membres de certains bureaux de vote;

4) Des irrégularités dont la quantité et la gravité ont varié d'une circonscription à une autre, comme ce fut le cas à Faranah, dans la région de Kindia et à Nzérékoré. L'incidence des carences des incompétences et des irrégularités que les observateurs de la CIJ ont retenues, sera évaluée après les déclarations des instances guinéennes, judiciaires ou autres, compétentes en matière électorale.

D'ores et déjà, les observateurs de la CIJ pour appuyer le processus de démocratisation de la Guinée adressent aux autorités administratives, aux partis politiques, aux syndicats et à la société civile un certain nombre de recommandations.

II- Les recommandations

Les recommandations formulées par les observateurs de la CIJ sont toutes destinées au renforcement de la culture démocratique en Guinée qui doit être articulée autour de la tolérance politique et de la coexistence harmonieuse de l'ensemble des ethnies qui composent la nation guinéenne et qui sont toutes ensemble et du même degré responsables de son destin.

En effet, sans tolérance politique, sans l'éradication de tout ethnicisme et régionalisme, il sera difficile pour les guinéens d'avancer dans la marche vers la démocratisation et la construction d'un Etat de droit.

C'est l'homme guinéen qui doit jouir de l'ensemble de ces droits qu'il soit Peul, Malinké, Sousou ou autres.

En conséquence, les observateurs de la CIJ retiennent les recommandations ci-après:

1) Une éducation civique et politique axée sur l'égalité des individus et des ethnies doit être privilégiée aussi bien dans les familles, les écoles que dans les mouvements associatifs et les partis politiques;

2) La philosophie de la démocratie, le bon fonctionnement de ses mécanismes, sa pratique au quotidien doivent être enseignés au niveau formel et informel. Pour le moins, le citoyen guinéen et l'administration doivent être pénétrés de l'esprit d'égalité entre les citoyens, du sens de l'intérêt général et du bien public;

   Le citoyen guinéen doit aussi maîtriser les processus décisionnels dans un cadre démocratique. Rien de ce qui est opération électorale, vote, décompte, respect de la volonté d'autrui, ne doivent lui être étranger;

3) Puisqu'il n'y a pas de développement sans paix, les observateurs de la CIJ recommandent aux Guinéens d'envisager l'ensemble des problèmes qui se poseront à eux dans le sens d'un renforcement de leur cohésion.

   Au niveau politique, la Commission nationale électorale peut être un instrument efficace dont le statut et les moyens pourraient être améliorés. Son action est certainement l'un des facteurs de la décrispation qui prévaut actuellement en Guinée dont les observateurs souhaitent l'extension.

Conakry, le 13 juin 1995

Annexe V

INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS
COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES • COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS
PRESS RELEASE • COMMUNIQUÉ DE PRESSE • COMUNICADO DE PRENSA

Genève, le 30 août 1995 **Immédiat**

La CIJ lance un appel aux acteurs politiques en République de Guinée

La Commission internationale de juristes (CIJ) publie aujourd'hui son rapport général sur les élections législatives du 11 juin 1995 en République de Guinée. A cette occasion, le Secrétaire général de la CIJ réitère au Peuple et au Gouvernement guinéens l'expression de sa gratitude pour l'accueil qu'ils ont réservé aux 58 observateurs de la CIJ tout au long de leur séjour dans le pays. Il a rappelé que la CIJ avait été mandatée par l'Union européenne à la demande du Gouvernement guinéen et qu'elle continuera à apporter son soutien au renforcement de l'Etat de droit en Guinée.

A cet égard, la CIJ invite instamment le Gouvernement guinéen à ne pas recourir à certaines pratiques tendant à restreindre le champ des libertés publiques et d'une manière générale à vider de son sens le pluralisme politique.

La CIJ tient à préciser, qu'aujourd'hui, sans doute plus qu'hier, les autorités doivent veiller à ce que les partis politiques, quels qu'ils soient, y compris les partis d'opposition, soient en mesure de mener librement leurs activités avec comme **seule limite le respect de la légalité.**

Aussi exprime-t-elle sa préoccupation quant aux actes et conséquences qui ont marqué l'opération villes mortes dans la commune de Nzérékoré le 21 août dernier, notamment la mort d'un agent de la force publique, l'arrestation arbitraire de dirigeants et militants du Rassemblement du peuple Guinée (RPG) et les diverses brimades à l'encontre de personnes soupçonnées de sympathie pour ce même parti.

Il va sans dire que de pareils agissements ne contribuent pas à l'instauration de la paix civile, à la cohésion nationale et à la stabilité du pays, sans lesquels tout processus démocratique est irrémédiablement voué à l'échec. C'est dire que le chemin de la sérénité en Guinée passe aujourd'hui par le respect des différences politiques. Quant à la démocratie, elle ne saurait se limiter à sa seule dimension institutionnelle; elle est également et avant toute chose synonyme d'atmosphère de liberté où chaque citoyen se sentirait libre.

La CIJ souhaite que tous les acteurs politiques guinéens prennent conscience des dangers potentiels pour l'unité nationale que recèlent l'intolérance politique et l'ethnicisme. Elle en appelle à leur sens des responsabilités et suggère que soient rapidement créées les conditions d'instauration d'un dialogue républicain en vue d'assurer un bon fonctionnement des institutions et d'offrir ainsi toutes les garanties d'un Etat de droit.

C'est dans cet esprit et sans que cela n'entame en quoi que ce soit les convictions des uns et des autres, que la CIJ n'a ménagé aucun effort pour convaincre les partis politiques à prendre leur place au sein de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, elle se réjouit d'apprendre que tous les députés élus ont accepté d'occuper leur siège au Parlement. Cette décision prend ainsi en compte la volonté de leurs électeurs de peser désormais sur le destin politique de la Guinée.

La Commission Internationale de juristes (CIJ), dont le siège est à Genève, est une organisation internationale non gouvernementale ayant statut consultatif auprès de l'ONU, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de l'OUA. La CIJ est constituée d' éminents juristes issus du monde entier et compte 75 sections nationales et organisations affiliées.

26, CHEMIN DE JOINVILLE P.O. BOX 160 CH-1216 COINTRIN/GENEVA SWITZERLAND TELEPHONE: (41 22) 788 47 47 FAX: (41 22) 788 48 80